Plan de développement de la zone agricole

(PDZA)

2026-2031



MRC de BEAUHARNOIS—SALABERRY

Table des matières

1 Mot du préfet 5

2 Démarche de révision du PDZA 6

Des bons coups à poursuivre . . . 6
Des enjeux qui se complexifient . . . 7
Étapes de la démarche de révision du PDZA . . . 8

3 Portrait du territoire et des activités agricoles 9

Notes méthodologiques . . . 9

3.1 Localisation et occupation du territoire 9

3.1.1 Localisation de la MRC de Beauharnois-Salaberry . . . 9
3.1.2 Organisation fonctionnelle du territoire . . . 14
3.1.3 Contexte sociodémographique . . . 16

3.2 Géographie physique du territoire et éléments d'intérêt 19

3.2.1 Classification des sols . . . 19
3.2.2 Hydrographie . . . 22
3.2.3 Milieux naturels . . . 24
3.2.4 Contraintes anthropiques . . . 26
3.2.5 Impact des changements climatiques sur l'agriculture . . . 28

3.3 Zone agricole 28

3.3.1 Superficie de la zone agricole et son évolution . . . 28
3.3.2 Superficies exploitées et cultivées . . . 32
3.3.3 Usages non agricoles en zone agricole . . . 34
3.3.4 Pratique de l'agriculture en zone blanche . . . 37

3.4 Exploitations agricoles 38

3.4.1 Nombre et superficie moyenne des exploitations . . . 38
3.4.2 Évolution du nombre d'exploitations . . . 40
3.4.3 Valeur des terres . . . 41
3.4.4 Capital agricole et valeur des exploitations . . . 41
3.4.5 Revenus et dépenses agricoles . . . 42
3.4.6 Les investissements réalisés en agriculture . . . 45
3.4.7 Âge des exploitants et relève . . . 46

3.5 Portrait des entreprises agroalimentaires en zone agricole 50

3.5.1 Structure fonctionnelle des entreprises agroalimentaires . . . 50
3.5.2 Répartition territoriale . . . 52
3.5.3 Profils fonctionnels par municipalité . . . 53

3.6 Productions agricoles 54

3.6.1 Productions végétales et leur évolution . . . 54
3.6.2 Productions animales et leur évolution . . . 61

3.7 Transformation de produits agricoles et mise en marché 64

3.8 Emplois liés au secteur de la production agricole 66

3.9 Pratiques agroenvironnementales et certification biologique 67

3.10 Programmes d'aide financière 69

4 Diagnostic 70
4.1 Principaux constats du portrait 70
4.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces 72
Forces . . . 73
Faiblesses . . . 74
Opportunités . . . 75
Menaces . . . 76
4.3 Enjeux 77
5 Vision concertée 78
6 Plan d'action 79
Mise en œuvre . . . 79
Orientation 1 : Valoriser le secteur agricole et ses retombées sur le territoire 80
Projet 1 : Élaborer une stratégie territoriale de développement des circuits courts et de valorisation du secteur agricole . . . 80
Orientation 2 : Assurer la gestion durable et la résilience du territoire agricole 81
Projet 2 : Reconnaître et soutenir l'adoption de pratiques agroenvironnementales favorisant la résilience des entreprises agricoles, la réduction des impacts environnementaux des activités agricoles et la protection des bandes riveraines . . . 81
Orientation 3 : Favoriser la pérennité des activités agricoles et un accès durable à la terre 82
Projet 3 : Développer un programme intégré de soutien à la relève agricole . . . 82
Orientation 4 : Favoriser une cohabitation harmonieuse et une meilleure intégration de l'agriculture à la communauté 83
Projet 4 : Reconnaître, mettre en valeur le savoir-faire agricole et sensibiliser la population aux réalités du milieu . . . 83
Projet 5 : Contribuer à faire du milieu agricole une communauté plus solidaire . . . 85
Orientation 5 : Renforcer les mécanismes de gouvernance et l'accompagnement du milieu agricole 86
Projet 6 : Mettre en place une veille collective et un processus de collaboration avec le milieu agricole . . . 86

Liste des figures

1 Échéancier de la démarche de révision du PDZA . . . **8**
2 Localisation de la MRC de Beauharnois-Salaberry dans la Communauté métropolitaine de Montréal . . . **10**
3 Municipalités composant la MRC de Beauharnois-Salaberry . . . **12**
4 Grandes affectations de la MRC de Beauharnois-Salaberry . . . **14**
5 Potentiel agricole des sols . . . **20**
6 Bassins versants de la MRC de Beauharnois-Salaberry . . . **22**
7 Milieux naturels de la MRC de Beauharnois-Salaberry . . . **24**
8 Contraintes anthropiques de la MRC de Beauharnois-Salaberry . . . **26**
9 Zone agricole, inclusions et exclusions . . . **30**
10 Mode de tenure des superficies exploitées . . . **33**
11 Demandes d'utilisation non agricole en zone agricole par type d'usage . . . **34**
12 Demandes d'utilisation non agricole en zone agricole par ville et municipalité . . . **35**
13 Valeur du capital agricole des exploitations en 2021 . . . **41**
14 Strates de revenu des exploitations agricoles . . . **42**
15 Strates d'âge du membre principal . . . **46**
16 Répartition des entreprises agroalimentaires selon leur fonction . . . **50**
17 Répartition des superficies occupées par la catégorie « Autres superficies » . . . **56**
18 Productions assurées déclarées en 2025 . . . **58**

Liste des tableaux

1 Évolution de la population, 2011-2021 16
2 Structure par groupe d'âge en 2021 17
3 Évolution de la population par groupes d'âge, 2011-2021 18
4 Classification des sols 19
5 Superficie de la zone agricole en 2024, inclusions et exclusions totales 29
6 Superficie exploitée et cultivée 32
7 Implantation d'une nouvelle utilisation non agricole en zone agricole 36
8 Superficies cultivées en zone blanche 37
9 Nombre d'exploitations, superficie exploitée et superficie cultivée 39
10 Évolution du nombre d'exploitations, de la superficie exploitée et de la superficie cultivée entre 2010 et 2025 40
11 Répartition des revenus par type de production 43
12 Total des dépenses pour le fonctionnement de l'exploitation en 2021 44
13 Montant des investissements agricoles 45
14 Âge moyen des membres 47
15 État de la relève dans les exploitations agricoles 48
16 Exploitations agricoles avec membres de 40 ans ou moins selon l'activité principale 49
17 Répartition des entreprises agroalimentaires selon leur fonction principale 51
18 Répartition des entreprises agroalimentaires par municipalité 52
19 Répartition des fonctions agroalimentaires par municipalité 53
20 Productions végétales 55
21 Superficies des productions végétales assurées déclarées en 2025 57
22 Évolution du nombre d'exploitations agricoles et des superficies des productions végétales dans la MRC de Beauharnois-Salaberry, 2010-2025 60
23 Productions animales 62
24 Production de bovins laitiers 63
25 Évolution du nombre d'unités animales dans la MRC de Beauharnois-Salaberry, 2010-2025 63
26 Exploitations agricoles avec transformation de produit agricole 64
27 Vente directe au consommateur ou agrotourisme selon l'activité principale 65
28 Emplois liés au secteur de la production agricole 66
29 Superficie en travail réduit du sol pour les cultures annuelles 67
30 Exploitations agricoles faisant des engrais verts 68
31 Certification biologique pour la vente 68
32 Aide financière octroyée par le gouvernement du Québec entre 2018 et 2023 69
33 Aide financière octroyée par le biais du programme Prime-Vert entre 2018 et 2023 69
34 Synthèse du diagnostic 72

1 Mot du préfet

En tant que préfet, c'est avec une grande fierté que je vous présente le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Notre territoire se distingue par une ruralité dynamique et un secteur agricole vibrant. La richesse de notre milieu repose sur notre capacité collective à concilier prospérité économique, protection de nos ressources et vitalité de nos communautés. Ce plan est le fruit d'une vision partagée et durable, pensée pour préserver et valoriser notre patrimoine agricole pour les générations futures.

Grâce à une démarche collaborative porteuse, les actrices et acteurs de notre milieu ont su unir leurs forces, leurs expertises et leurs aspirations. Ensemble, nous avons identifié les enjeux prioritaires et jeté les bases d'actions concrètes, adaptées aux réalités du terrain. Le PDZA s'impose ainsi comme un levier stratégique pour intégrer pleinement l'agriculture au développement durable de notre région.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes et tous les partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce document-cadre, en particulier les membres du comité consultatif agricole ainsi que nos agricultrices et nos agriculteurs. Votre engagement remarquable est le moteur de notre vitalité agricole et de la qualité de vie de toute notre communauté.

Bonne lecture et bon succès dans la mise en œuvre de nos ambitions communes !





Miguel Lemieux

Préfet de la MRC de Beauharnois-Salaberry et maire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

2

Démarche de révision du PDZA

Le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Beauharnois-Salaberry détaille les intentions de mise en valeur de la zone agricole, en s'inscrivant dans une démarche collaborative avec les partenaires du milieu et orientée vers le développement durable des activités agricoles. Le PDZA constitue un outil de planification stratégique du territoire complémentaire au schéma d'aménagement et de développement, sans toutefois posséder de portée règlementaire.

La MRC de Beauharnois-Salaberry s'est dotée en 2014 d'un premier PDZA. Après plus de dix ans, ce document de planification était mûr pour une révision, permettant d'intégrer les évolutions plus récentes ayant eu lieu dans le milieu agricole, tout en réitérant son importance pour le développement territorial. Le PDZA de 2014 nous a permis de tirer certains enseignements qui ont guidé les réflexions collectives dans le cadre de la démarche de révision.

Une clarification des rôles et des axes d'intervention

Les actions du PDZA de 2014 avaient été pensées dans un esprit d'intégration avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le milieu agricole. Si cette approche témoignait d'une bonne connaissance de l'écosystème agricole, de son fonctionnement et des enjeux vécus sur le territoire, elle a parfois mené à l'intégration d'actions dont la réalisation dépassait le champ de contrôle ou les responsabilités de la MRC.

Au-delà de l'expérience acquise au cours des dernières années, la mise à jour ou l'élaboration de plusieurs documents-cadres, notamment le schéma d'aménagement, le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et le Plan climat, permettra d'assurer un meilleur arrimage et une plus grande cohérence entre les orientations de la MRC et les actions du PDZA.

Des bons coups à poursuivre

De beaux efforts ont été déployés dans la MRC pour valoriser et faire connaitre le milieu agricole et son patrimoine, le Bulletin « L'agriculture d'ici, une fierté à cultiver » a été réalisé et diffusé sur plusieurs années. De nouvelles pistes d'actions seront à penser et intégrer au futur PDZA qui misent davantage sur les occasions de rencontre et les exemples positifs de cohabitations.

L'émergence, au cours de ces dernières années, de projets structurants pour le secteur agroalimentaire et soutenu par des partenariats inter-MRC constitue sans conteste une avancée. Deux hubs alimentaires, situés respectivement sur les territoires voisins des MRC de Roussillon et de Vaudreuil-Soulanges, sont en phase d'émergence et de consolidation et faciliteront la mutualisation d'équipements ainsi que la logistique de distribution et de livraison d'aliments locaux.

La MRC a également été porteuse de nombreuses actions, visant la mise en marché, le maillage inter entreprise et la promotion des produits agricoles locaux, que ce soit dans le cadre du PDZA ou de sa planification stratégique du développement économique. Ces initiatives ont favorisé l'émergence de partenariats interentreprises débouchant parfois sur de nouveaux produits. Elles ont également permis de tisser des liens de confiance entre les entreprises et plusieurs équipes de la MRC, posant ainsi les prémices d'une communauté de pratique qu'il sera important de continuer à alimenter dans le futur PDZA. Le nombre relativement modeste d'entreprises concernées jusqu'à présent, souligne cependant la nécessité de diffuser nos services auprès des producteurs, transformateurs et entreprises agrotouristiques de notre territoire.

Au niveau de la sensibilisation et de la diffusion de pratiques agro-environnementales, des projets pilotes ouvrant la voie à des avancées en matière d'adoption de bonnes pratiques ont vu le jour. Le territoire bénéficie de plus de la présence d'un réseau d'acteurs disposant de compétences en la matière (tels l'OBV SCABRIC et plusieurs OBNL). L'élaboration, respectivement du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et du plan climat permettra de continuer à clarifier les rôles et responsabilités et de se doter d'objectifs concrets.

Des enjeux qui se complexifient

— L'assurance d'une relève et la réussite des transferts d'entreprises

En 2025, le pourcentage d'exploitations ayant une relève identifiée a pratiquement doublé par rapport à 2010. Toutefois, l'âge moyen des exploitants a également continué d'augmenter. Ainsi, l'acuité de cet enjeu demeure et va même en se complexifiant. En effet, le métier d'agriculteur est loin d'être univoque et en cela, l'approche de valorisation ne saurait l'être.

— La cohabitation des milieux ruraux et urbains et la compatibilité des activités

Des enjeux croissants de cohabitation risquent en effet de se poser du fait de la croissance de la population et de l'évolution logique de ses besoins. Il est possible de citer à titre d'exemple : l'ajout d'usages additionnels sur des résidences en milieu agricole (ex. location, usage multifamilial) ; l'ajout de bâtiments annexes ou la réalisation d'agrandissement de bâtiments (ex. construction d'un garage pour la voiture d'un enfant qui aurait atteint 16-18 ans). D'autres tensions peuvent également découler de la simple présence conjointe d'usages résidentiels et de l'activité agricole. Les nuisances telles que le bruit, les odeurs et la poussière ou encore la circulation de la machinerie agricole doivent également être prises en compte. Le contexte de crise du logement et de saturation de la zone blanche dans plusieurs municipalités du territoire risque, en outre, d'augmenter l'acuité de ces enjeux.



— L'accélération de l'adaptation aux changements climatiques et la performance agroenvironnementale

L'adaptation aux changements climatiques constitue un enjeu croissant pour plusieurs milieux, incluant évidemment le milieu agricole. Le territoire a, entre autres, subi plusieurs inondations importantes dans les dernières années et les conditions météorologiques instables ont entrainé des pertes importantes dans certaines récoltes. La préservation et la mise en valeur des boisés agricoles constituent également un enjeu à divers égards. Ainsi, les liens avec les changements climatiques deviennent de plus en plus évidents et l'intégration de pratiques d'atténuation ou de prévention de l'impact de ces changements sera incontournable.

D'autres enjeux environnementaux seront impérativement à prendre en considération. Les enjeux liés à la préservation de la biodiversité et à la gestion responsable de la ressource en eau constituent deux chantiers prioritaires.

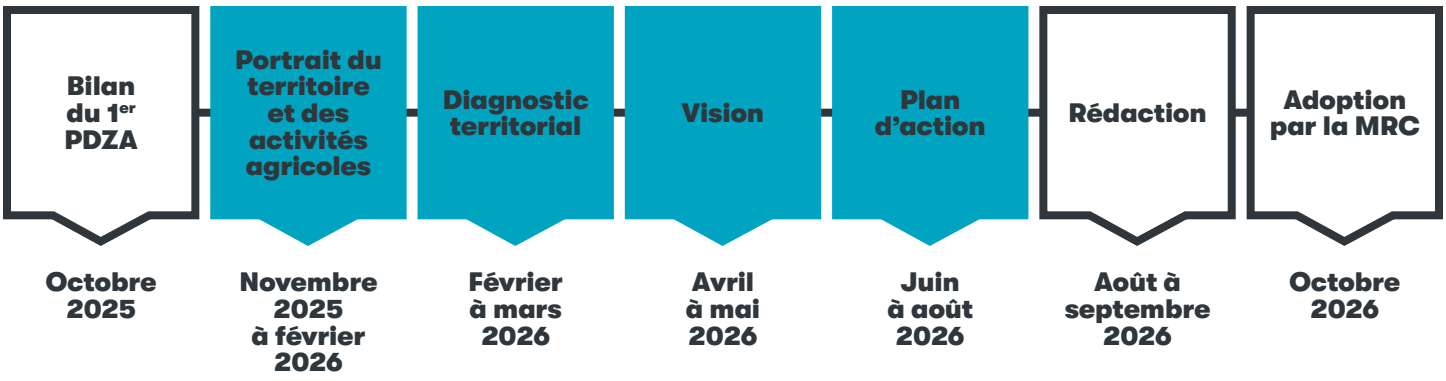
Le PDZA représente une opportunité de consulter et de collaborer avec les différents acteurs du milieu agricole, en vue de constituer le diagnostic et la vision du territoire et des activités agricoles. Les orientations, les objectifs et les actions, élaborés en concertation avec les acteurs du milieu, permettent de plus d'assurer une cohérence dans le développement du territoire, en lien avec les besoins exprimés et les diverses réalités agricoles.

Étapes de la démarche de révision du PDZA

De manière plus concrète, le PDZA se déploie en quatre grands temps : le portrait du territoire et des activités agricoles, le diagnostic territorial, la vision et le plan d'action. Le portrait du territoire et des activités agricoles vise la description de la situation actuelle, de l'évolution à travers le temps, ainsi que de grandes tendances en lien avec l'agriculture au sein du territoire. Le diagnostic territorial, pour sa part, permet d'établir les forces et les faiblesses de l'agriculture dans la MRC (environnement interne), les opportunités et les menaces (environnement externe), ainsi que les enjeux en découlant. La vision, quant à elle, constitue le fil d'Ariane du PDZA et oriente l'aménagement et le développement futur du territoire agricole. Enfin, le plan d'action vient concrétiser la vision, par le biais d'orientations, d'objectifs et d'actions.

Figure 1

Échéancier de la démarche de révision du PDZA



3

Portrait du territoire et des activités agricoles

Notes méthodologiques

La présente section entend détailler les principales composantes du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry, en ce qui concerne sa localisation, sa géographie physique, les composantes de sa zone agricole, les principales caractéristiques des exploitants et des productions agricoles, les pratiques agroenvironnementales, ainsi que l'apport économique des activités agricoles.

Il convient de préciser que deux principaux types de données ont été utilisées pour la rédaction du portrait du territoire : celles provenant du recensement agricole de Statistique Canada et celles découlant des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Il importe donc d'être prudent dans l'interprétation des données analysées, comme elles proviennent de deux sources différentes et qu'elles ne possèdent pas les mêmes bases de comparaison.

[1] *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2025). Répertoire des municipalités – Région administrative de la Montérégie. Cartographie de la région administrative de la Montérégie (16)*

3.1

Localisation et occupation du territoire

3.1.1

Localisation de la MRC de Beauharnois-Salaberry

La MRC de Beauharnois-Salaberry est située dans la région administrative de la Montérégie. S'étendant sur une superficie terrestre de **467,9 km²**, elle représente **5,3 %** de cette dernière[1]. La MRC est composée de sept municipalités :

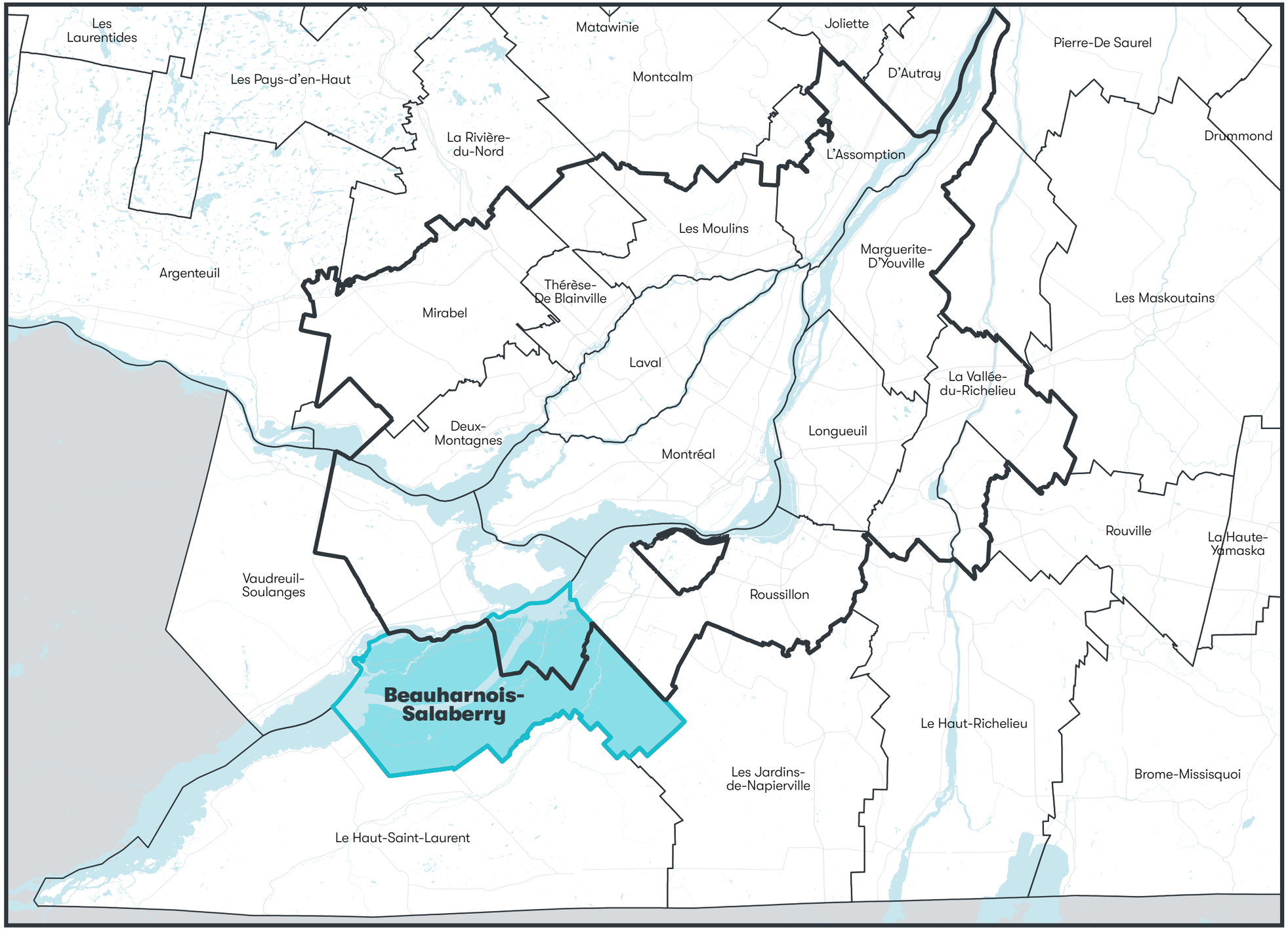
- **Salaberry-de-Valleyfield (ville) ;**
- **Beauharnois (ville) ;**
- **Sainte-Martine (municipalité) ;**
- **Saint-Étienne-de-Beauharnois (municipalité) ;**
- **Saint-Louis-de-Gonzague (paroisse) ;**
- **Saint-Stanislas-de-Kostka (municipalité) ;**
- **Saint-Urbain-Premier (municipalité).**

Le réseau routier est principalement structuré par la présence des autoroutes 30 et 530, ainsi que des routes nationales 132 et 138. Celles-ci relient la MRC aux territoires voisins, notamment à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). À ce titre, il convient de préciser que seule la ville de Beauharnois se situe dans le territoire de la CMM.

Comme l'illustre la carte à la page suivante, la MRC est limitrophe aux MRC de Vaudreuil-Soulanges, du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-de-Napierville et Roussillon.

Figure 2

Localisation de la MRC de Beauharnois-Salaberry dans la Communauté métropolitaine de Montréal



Légende

- Limite de la CMM
- MRC de Beauharnois-Salaberry
- Limite de MRC

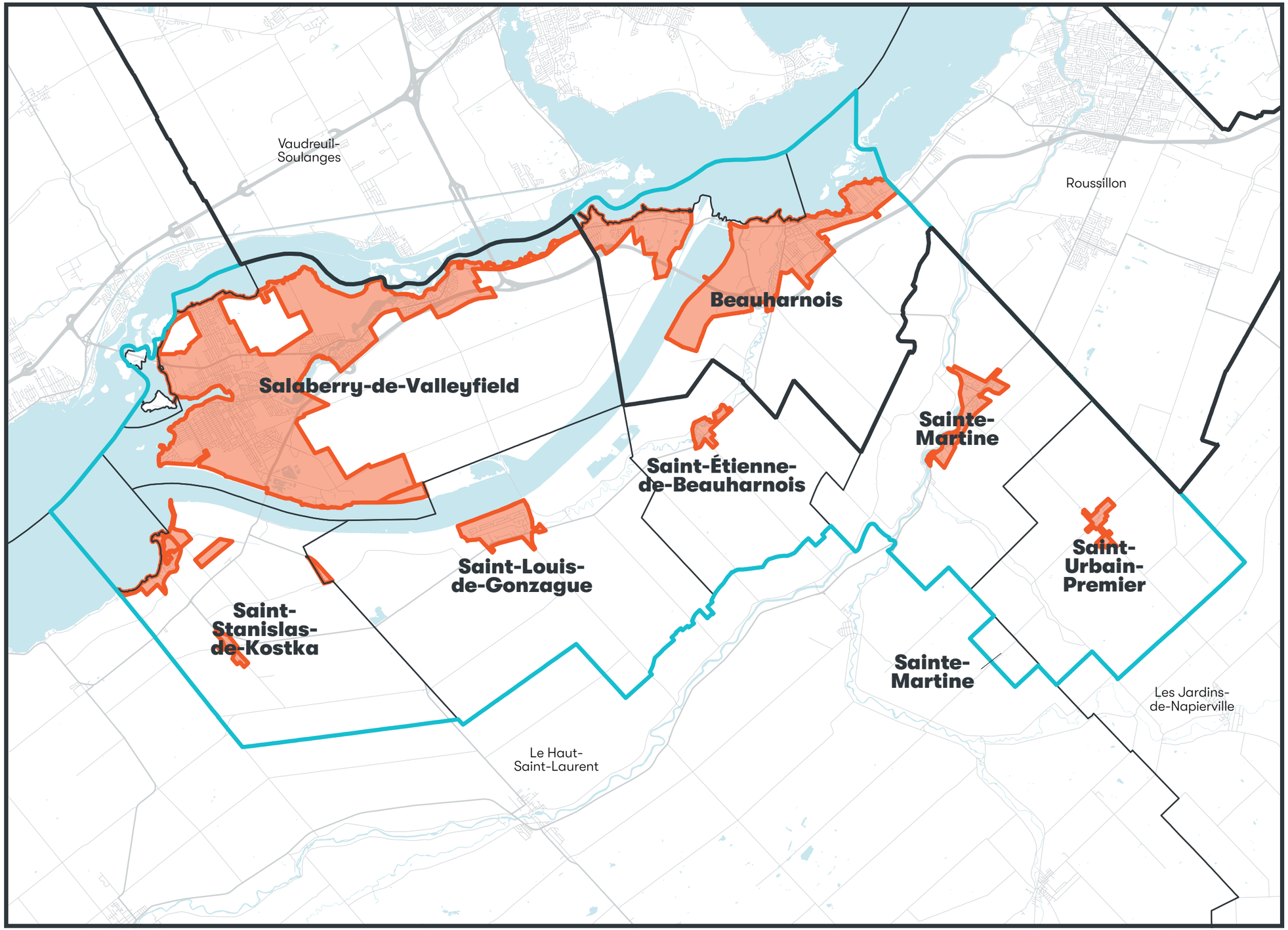
Notes

Projection :
NAD 1983 CSRS MTM 8
Sources : MERN (2025)

1:475 000 10 20 30 km

Figure 3

Municipalités composant la MRC de Beauharnois-Salaberry



Légende

- Limite de la CMM
- MRC de Beauharnois-Salaberry
- Limite municipale
- Périmètre urbain

Notes

Projection :
NAD 1983 CSRS MTM 8
Sources :
MRC Beauharnois-Salaberry (2025), MERN (2025)

1:140 000 2 4 6 8 km

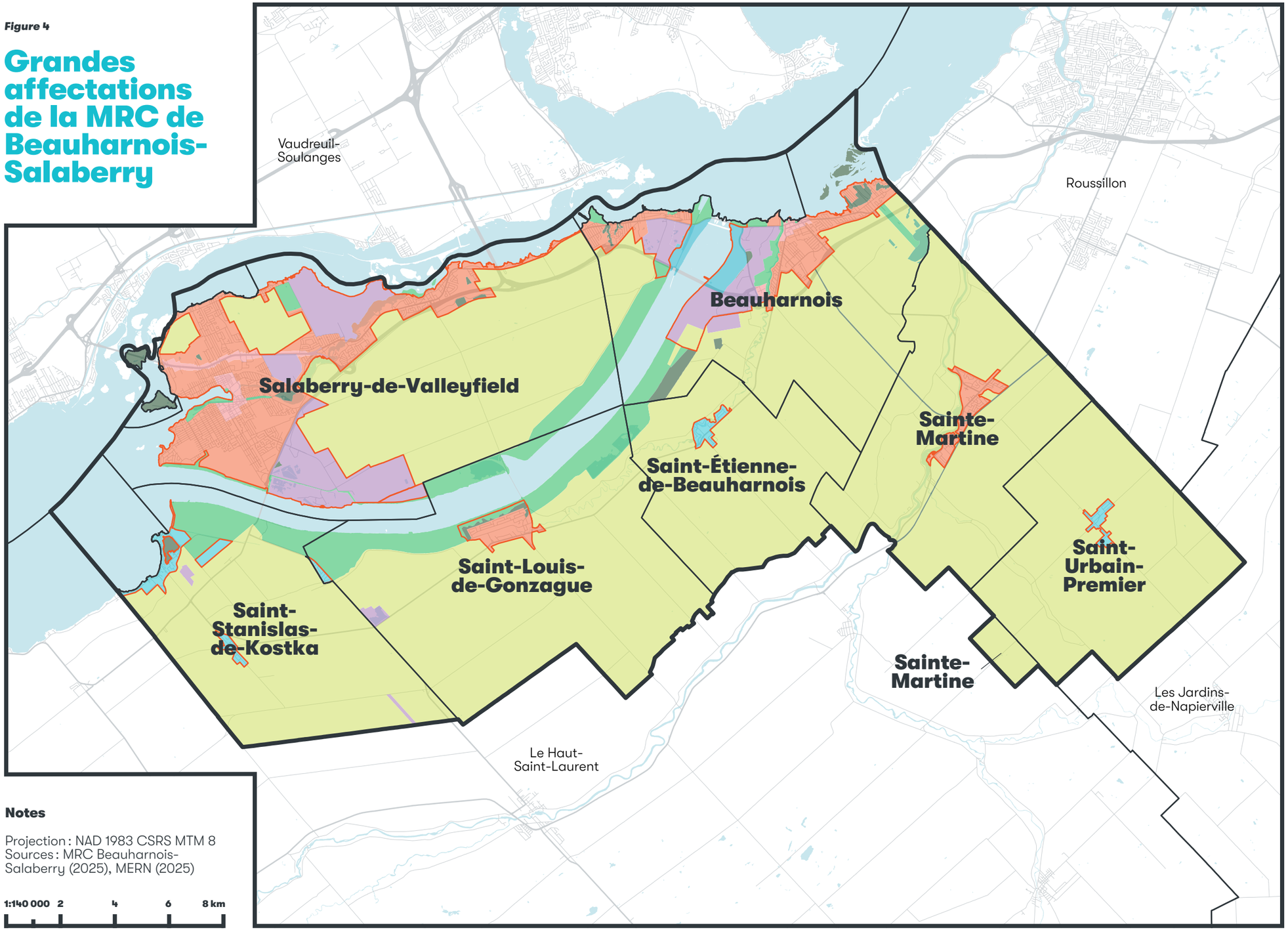
3.1.2

Organisation fonctionnelle du territoire

La MRC de Beauharnois-Salaberry est principalement structurée par son affectation agricole, qui représente **78,2 %** de la superficie du territoire, répartie dans l'ensemble des municipalités. Elle se caractérise également par la présence de plusieurs milieux urbains et noyaux villageois, correspondant à **7,8 %** de la superficie. Il convient en outre de noter la présence d'une importante affectation récréative, comptant pour **6,1 %** du territoire, essentiellement représentée par la présence du parc régional de Beauharnois-Salaberry. Enfin, l'affectation industrielle couvre **4,8 %** de la superficie du territoire, principalement dans les villes de Beauharnois et de Salaberry-de-Valleyfield.

Figure 4

Grandes affectations de la MRC de Beauharnois-Salaberry



3.1.3

Contexte sociodémographique

Entre 2011 et 2021, la population de la MRC de Beauharnois-Salaberry a augmenté de **10,3 %**. Cette augmentation est identique à celle de la Montérégie et supérieure à celle du Québec, témoignant d'un certain dynamisme du milieu.

Sur la période, les populations de Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Étienne-de-Beauharnois ont connu les augmentations les plus importantes, respectivement de **40,4 %** et **26,4 %**.

Tableau 1

Évolution de la population, 2011-2021

Territoire	2011	2016	2021	Variation 2011-2021
Beauharnois	12 011	12 884	13 638	13,5 %
Saint-Étienne-de-Beauharnois	806	831	1 099	36,4 %
Saint-Louis-de-Gonzague	1 389	1 481	1 950	40,4 %
Saint-Stanislas-de-Kostka	1 553	1 654	1 852	19,3 %
Saint-Urbain-Premier	1 148	1 264	1 332	16,0 %
Sainte-Martine	4 966	5 461	5 664	14,1 %
Salaberry-de-Valleyfield	40 077	40 745	42 787	6,8 %
MRC de Beauharnois-Salaberry	**61 950**	**64 320**	**68 322**	**10,3 %**
Montérégie	1 442 433	1 507 070	1 591 620	10,3 %
Québec	7 903 001	8 164 361	8 501 833	7,6 %

Source : Statistique Canada, Recensements de 2011, 2016 et 2021.

En ce qui concerne les principaux groupes d'âge au sein de la population en 2021, la population âgée de 65 ans et plus représentait **23 %** du total. Cette proportion est supérieure à celle de la Montérégie (**20,3 %**) et à celle de l'ensemble du Québec (**20,5 %**), indiquant une population plus vieillissante dans la MRC que dans les régions voisines. Conséquemment, les autres groupes d'âge représentent des parts inférieures à ce qui est observé en Montérégie et dans l'ensemble du Québec.

Tableau 2

Structure par groupe d'âge en 2021

Territoire	0 à 14 ans	15 à 24 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et plus
Beauharnois	16,3 %	9,3 %	26,3 %	27,0 %	21,1 %
Saint-Étienne-de-Beauharnois	22,5 %	7,8 %	30,7 %	25,2 %	13,8 %
Saint-Louis-de-Gonzague	23,7 %	9,3 %	29,3 %	24,2 %	13,6 %
Saint-Stanislas-de-Kostka	17,1 %	8,7 %	24,2 %	28,8 %	21,2 %
Saint-Urbain-Premier	21,6 %	9,3 %	28,6 %	24,5 %	16,0 %
Sainte-Martine	18,9 %	9,5 %	27,4 %	25,9 %	18,3 %
Salaberry-de-Valleyfield	14,6 %	8,8 %	24,2 %	27,2 %	25,2 %
MRC de Beauharnois-Salaberry	**15,9 %**	**8,9 %**	**25,2 %**	**26,9 %**	**23,0 %**
Montérégie	17,3 %	10,1 %	24,8 %	27,5 %	20,3 %
Québec	16,3 %	10,4 %	26,1 %	26,7 %	20,5 %

Source : Statistique Canada, Recensements de 2021.

Pour ce qui est de l'évolution de la population par groupes d'âge entre 2011 et 2021, les groupes d'âge des 15 à 24 ans et des 45 à 64 ans ont respectivement diminué de **-21,1 %** et de **-6,5 %** alors que les groupes d'âge des 0 à 14 ans, des 25 à 44 ans et des 65 ans et plus ont augmenté respectivement de **28 %**, de **24,8 %** et de **28,3 %**.

Cette évolution illustre un vieillissement marqué de la population, en même temps qu'un sursaut chez les plus jeunes, bien que ceux-ci représentent une proportion moins importante que leurs aînés.

Tableau 3

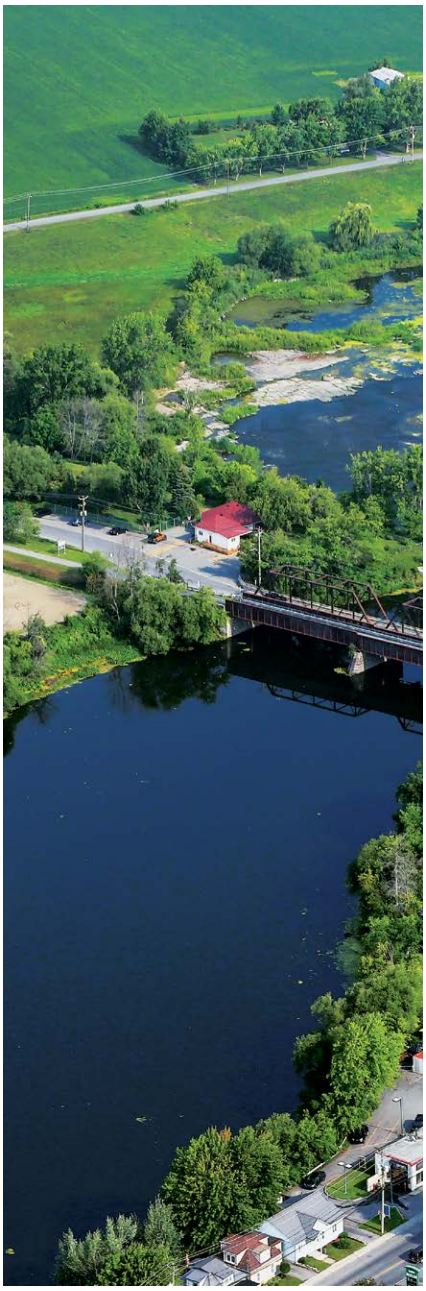
Évolution de la population par groupes d'âge, 2011-2021

Territoire	0 à 14 ans	15 à 24 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et plus
Beauharnois	33,6 %	-13,0 %	37,6 %	-4,3 %	18,0 %
Saint-Étienne-de-Beauharnois	75,0 %	-22,7 %	71,8 %	0,0 %	100,0 %
Saint-Louis-de-Gonzague	84,0 %	2,9 %	58,3 %	11,9 %	47,2 %
Saint-Stanislas-de-Kostka	53,7 %	-22,0 %	32,8 %	-3,6 %	44,4 %
Saint-Urbain-Premier	61,1 %	-16,7 %	37,5 %	-15,4 %	38,7 %
Sainte-Martine	25,1 %	-11,5 %	13,6 %	2,8 %	45,8 %
Salaberry-de-Valleyfield	20,8 %	-25,5 %	19,4 %	-8,9 %	27,9 %
MRC de Beauharnois-Salaberry	**28,0 %**	**-21,1 %**	**24,8 %**	**-6,5 %**	**28,3 %**
Montérégie	13,7 %	-10,6 %	9,2 %	-0,7 %	48,2 %
Québec	10,5 %	-9,3 %	9,3 %	-3,5 %	39,4 %

Source : Statistique Canada, Recensements de 2011 et 2021.

3.2

Géographie physique du territoire et éléments d'intérêt



3.2.1

Classification des sols

En se basant sur les données de l'inventaire des terres du Canada (ITC) de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), il est possible de caractériser le potentiel des sols du territoire de la MRC. La vaste majorité (**69,6 %**) des sols sont de classe 2, représentant des sols ne présentant que des limitations modérées qui restreignent la diversité des cultures ou qui exigent l'application de pratiques de conservation ordinaires. Suivent les sols de classe 5 (**11,4 %**), qui présentent des limitations très sérieuses qui les restreignent essentiellement à la culture de plantes fourragères vivaces.

Il est donc possible de constater, à la lumière de ces données, que la MRC possède des sols de haute qualité, parmi les plus fertiles de la Montérégie et de l'ensemble du Québec.

Tableau 4

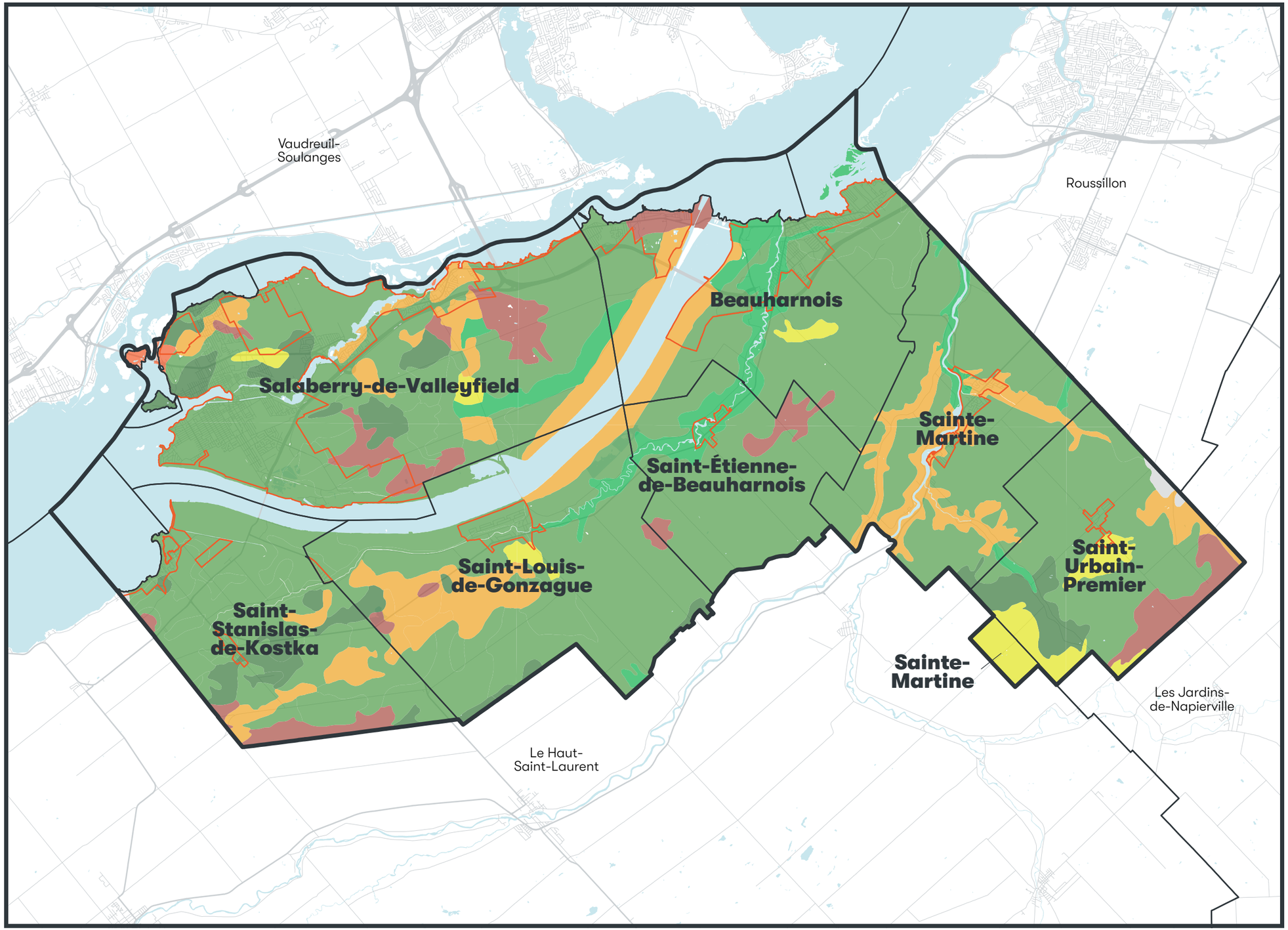
Classification des sols

Classe	Définition
1	Sols ne comportant aucune limitation importante à la production agricole
2	Sols présentant des limitations modérées qui restreignent la diversité des cultures ou exigeant l'application de pratiques de conservation ordinaires
3	Sols présentant des limitations sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales
4	Sols présentant de graves limitations qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales
5	Sols présentant des limitations très sérieuses qui les restreignent à la culture de plantes fourragères vivaces, mais pouvant être améliorés
6	Sols uniquement aptes à la culture de plantes fourragères vivaces, mais ne présentant aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration
7	Sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent
O	Sols organiques (non classés selon leur potentiel)

Source : Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, 2025.

Figure 5

Potentiel agricole des sols



Légende

- MRC de Beauharnois-Salaberry
- Limite municipale
- Périmètre urbain

Classe de sols

- Classe 1
- Classe 2
- Classe 3
- Classe 4
- Classe 5
- Classe 6
- Classe 7
- Organique

Notes

Projection :
NAD 1983 CSRS MTM 8
Sources :
MRC Beauharnois-Salaberry (2025), MERN (2025)

1:140 000 2 4 6 8 km

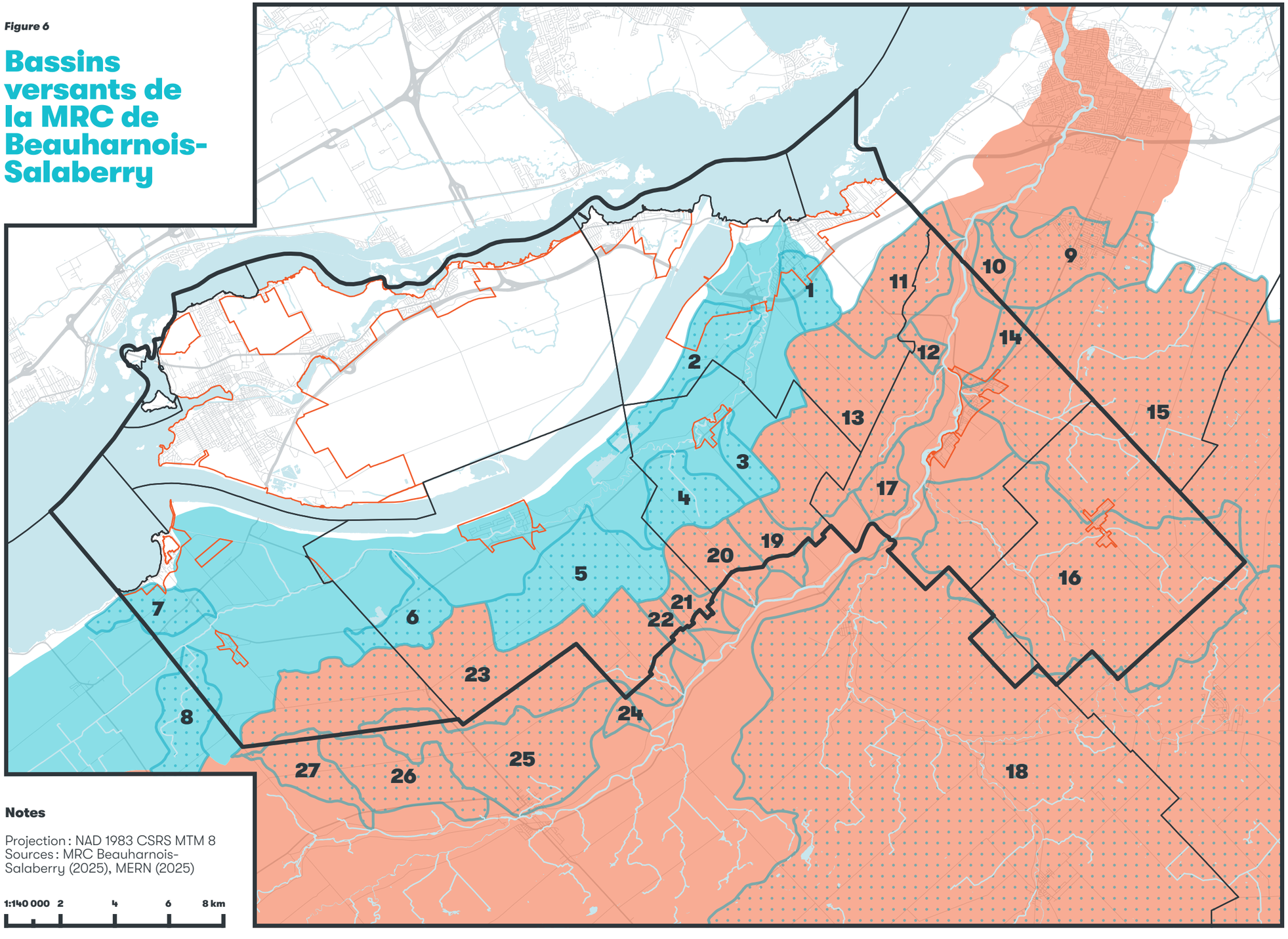
3.2.2

Hydrographie

L'hydrographie de la MRC de Beauharnois-Salaberry est structurée par la présence du fleuve Saint-Laurent et du canal de Beauharnois, voie navigable d'importance, d'une longueur de 24 km et d'une largeur de 1 km. La MRC est en outre composée de deux principaux bassins versants : le bassin de la rivière Châteauguay et le bassin de la rivière Saint-Louis. Une vingtaine de bassins versants secondaires maillent également son territoire, comme illustré sur la carte ci-après.

Figure 6

Bassins versants de la MRC de Beauharnois-Salaberry



Légende

- MRC de Beauharnois-Salaberry
- Limite municipale
- Périmètre urbain

Bassin versant primaire

- Rivière Châteauguay
- Rivière Saint-Louis

Bassin versant secondaire

1 Vinet, Ruisseau
2 Savage, Ruisseau
3 Jos-Mont Petit, Cours d'eau
4 Jean-Batiste-Vinet, Ruisseau
5 Grand Tronc, Ruisseau
6 Himbault, Ruisseau
7 Loiselle, Ruisseau
8 Bell, Ruisseau
9 Grand Tronc, Ruisseau
10 Rose-Dulude, Ruisseau
11 Pouliot, Ruisseau
12 Riendeau-Huot, Ruisseau
13 Grand Marais, Le
14 Riendeau-Tessier, Ruisseau
15 Esturgeon, Rivière de l'
16 Fèves, Rivière des
17 Bergevin, Ruisseau
18 Anglais, Rivière des
19 Péladeau, Ruisseau
20 Turcot, Ruisseau
21 Lefebvre, Ruisseau
22 Georges-Vinet, Ruisseau
23 Grande Décharge, La
24 Lacroix-Cross, Cours d'eau
25 J.-W.-Martin, Ruisseau
26 McClintock, Ruisseau
27 McArdle, Ruisseau

Notes

Projection : NAD 1983 CSRS MTM 8
Sources : MRC Beauharnois-Salaberry (2025), MERN (2025)

1:140 000 2 4 6 8 km

3.2.3

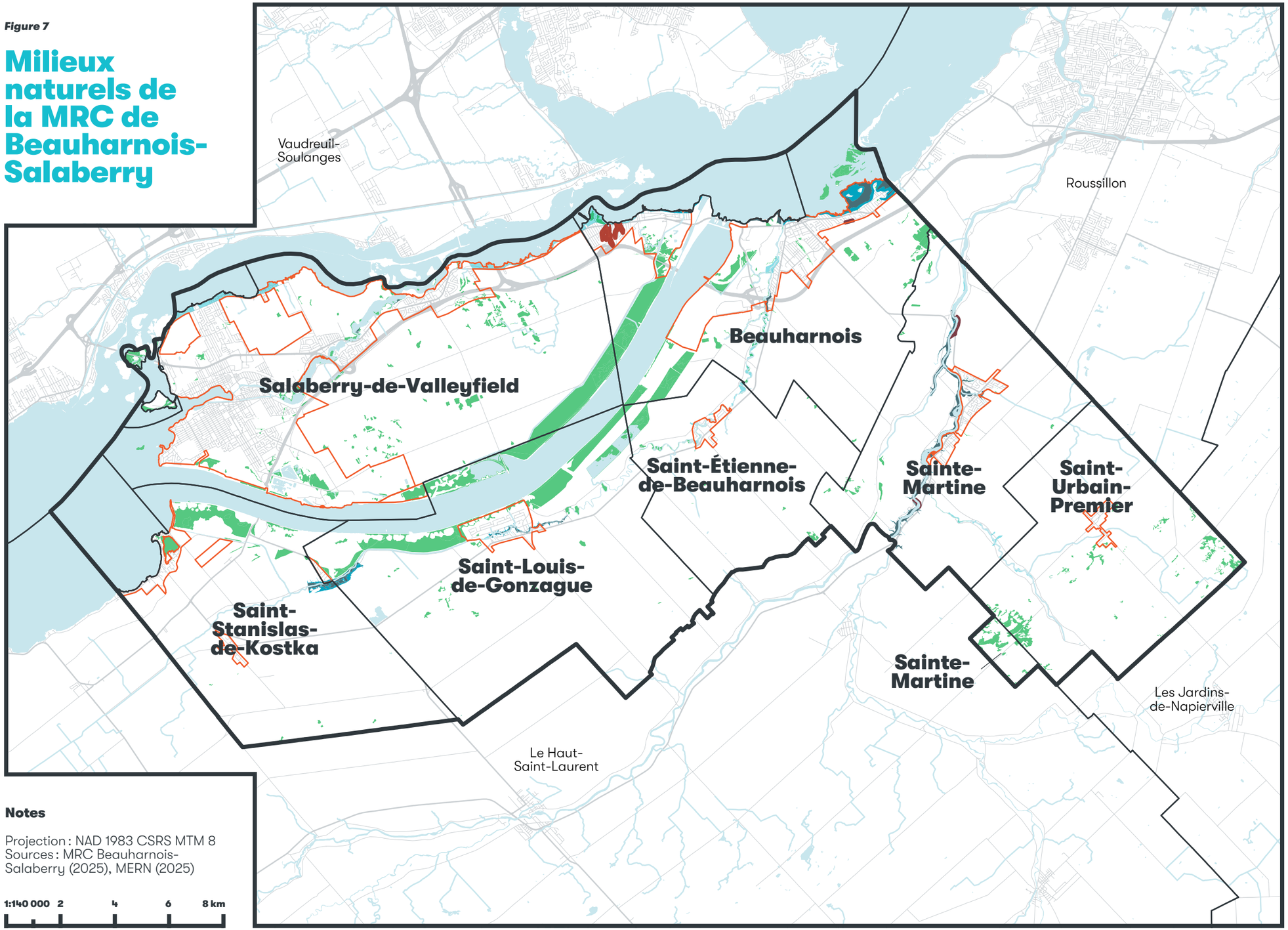
Milieux naturels

Les principaux milieux humides sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry sont les marécages, représentant **45,8 %** d'entre eux. Suivent les eaux peu profondes (**17,4 %**), les marais (**13 %**) et les autres types de milieux humides (**10,4 %**). Une part non négligeable de ces milieux se trouve dans la zone agricole ou à proximité immédiate, pouvant donc être impactée par les extrants des activités agricoles.

En ce qui concerne les zones de contraintes naturelles, il est possible de noter une superficie inondable de plus de 643 ha, en plus de 24,2 ha de zones propices aux glissements de terrain et 7,8 ha de secteurs sujets à l'érosion (figure 7).

Figure 7

Milieux naturels de la MRC de Beauharnois-Salaberry



3.2.4

Contraintes anthropiques

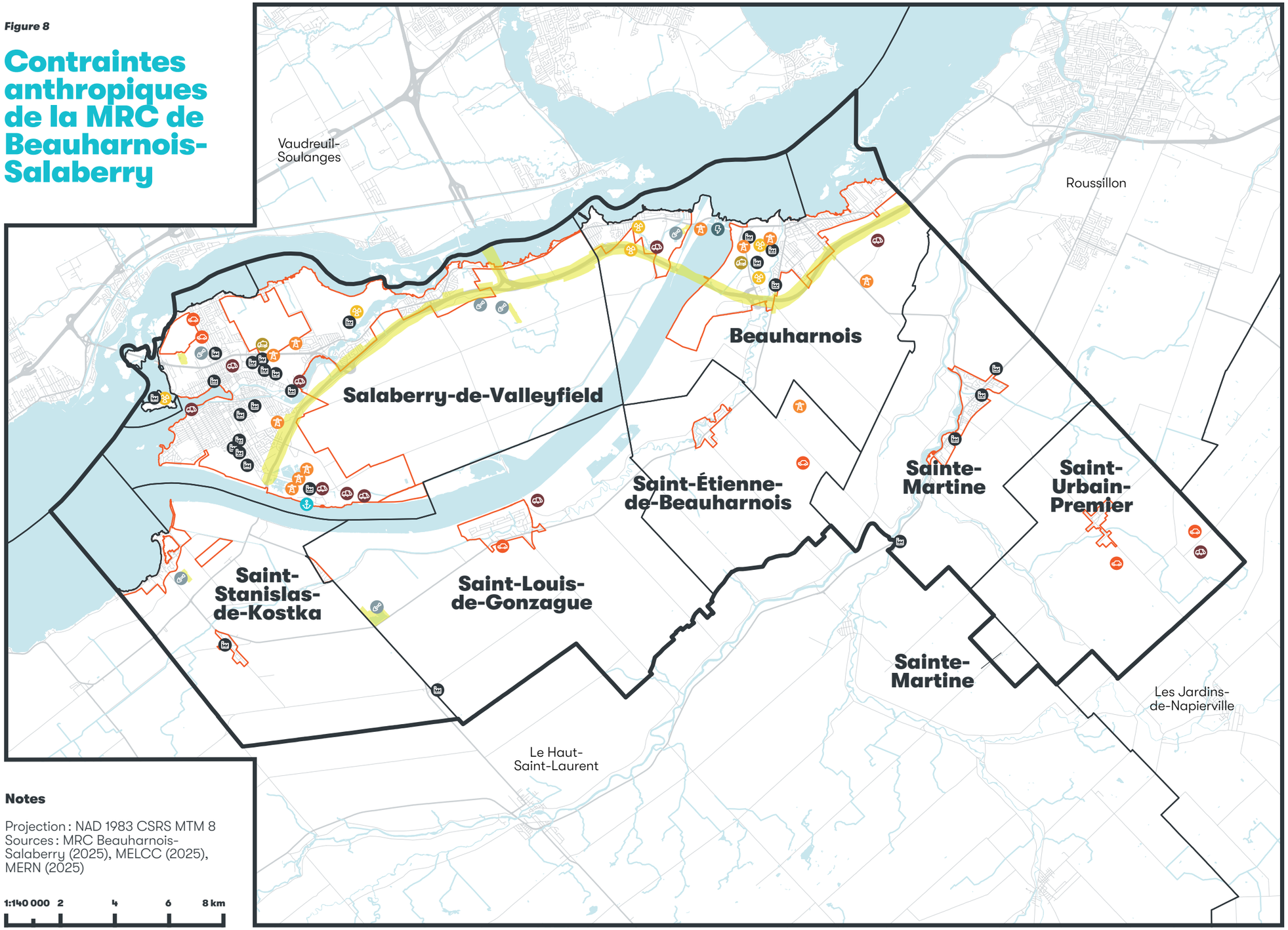
Sur le plan des contraintes anthropiques en zone agricole ou à proximité, on peut remarquer les suivantes :

- **Anciens sites d'élimination de déchets ;**
- **Carrières ;**
- **Entreprises potentiellement à risque ;**
- **Postes électriques d'Hydro-Québec ;**
- **Sites de carcasses automobiles.**

Par ailleurs, 320,5 ha sont sujets à des contraintes anthropiques d'origine sonore le long du réseau routier supérieur.

Figure 8

Contraintes anthropiques de la MRC de Beauharnois-Salaberry



Légende

- MRC de Beauharnois-Salaberry
- Limite municipale
- Périmètre urbain
- Aires à risque d'origines anthropiques
- Contraintes anthropiques sonores
- Ancien site d'élimination de déchets
- Ancien lieu d'élimination de déchets dangereux
- Carrière
- Centrale et barrage hydroélectrique d'Hydro-Québec
- Entreprise potentiellement à risque
- Poste électrique d'Hydro-Québec
- Port maritime
- Site de carcasses automobile
- Site de transit de matières dangereuses

Notes

Projection : NAD 1983 CSRS MTM 8
Sources : MRC Beauharnois-Salaberry (2025), MELCC (2025), MERN (2025)

1:140 000 2 4 6 8 km

3.2.5

Impact des changements climatiques sur l'agriculture

Les changements climatiques engendrent des impacts profonds et complexes sur l'agriculture en affectant la stabilité du climat et la prévisibilité des saisons. Ils peuvent notamment se traduire par :

- **Des hivers plus chauds et plus courts, avec moins de neige et davantage de pluie ;**
- **Des printemps plus hâtifs et plus humides ;**
- **Des étés plus chauds, marqués par des contrastes entre les périodes de manque et de surplus d'eau ;**
- **Des températures plus élevées pendant une plus longue période, accompagnées de gels plus tardifs.**

Bien qu'un allongement de la saison de croissance de la végétation soit attendu, ce gain devra cohabiter avec des aléas climatiques plus fréquents et plus intenses, susceptibles de nuire aux rendements des cultures, à la santé des sols et à la prospérité des exploitations agricoles.

L'augmentation des températures modifie les cycles de croissance des cultures et favorise la prolifération des ravageurs et des maladies, impactant également la santé et les besoins des animaux d'élevage. Les épisodes de chaleur représentent également un risque pour les conditions de travail et le bien-être des travailleurs agricoles.

Parallèlement, les changements dans les régimes de précipitations compliquent la gestion de l'eau, avec des épisodes de pluie plus imprévisibles et plus intenses, jumelés à des périodes de sécheresse prolongées. Ces conditions, combinées à la hausse des températures, entraîneront une augmentation des besoins en eau. De plus, les sécheresses prolongées accroîtront le risque de feux en milieu agricole.

Enfin, les événements météorologiques extrêmes, tels que les vents violents et les épisodes de grêle, peuvent provoquer des pannes de courant et causer des dommages importants aux cultures ainsi qu'à certains équipements agricoles. L'action combinée de l'eau et du vent contribue également à l'érosion des sols agricoles et à la dégradation de la qualité des cours d'eau.

Ces défis nécessitent une adaptation continue et une évolution des pratiques agricoles. Celles-ci devront intégrer des techniques plus durables et résilientes, comme l'implantation de cultures de couverture, l'utilisation de cultivars mieux adaptés aux nouvelles conditions climatiques ou encore l'élargissement des bandes riveraines, qui contribuent également à la protection des cours d'eau. Une gestion efficace des ressources en eau sera par ailleurs essentielle pour soutenir la production agricole.

3.3

Zone agricole

3.3.1

Superficie de la zone agricole et son évolution

En 2025, la zone agricole de la MRC de Beauharnois-Salaberry était d'une superficie de 37 066,6 ha, représentant **79 %** de l'ensemble de la superficie terrestre du territoire et comptant pour **4,8 %** du territoire agricole de la Montérégie. La part la plus importante de la zone agricole dans la MRC se trouve dans les municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague (**17,4 %**), de Salaberry-de-Valleyfield (**16,6 %**) et de Saint-Stanislas-Kostka (**16,4 %**).

Une superficie totale de 73,4 ha a été incluse à la zone agricole de la MRC depuis l'entrée en vigueur du décret de zone agricole révisée, principalement dans la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avec 44,6 ha. Cette superficie a été intégrée en grande partie en 2017 par le gouvernement du Québec, en guise de compensation liée à la réalisation d'une nouvelle infrastructure de transport collectif, le Réseau express métropolitain (REM)[2].

[2] *Dossier 386121 de la CPTAQ.*

Par ailleurs, bien qu'elles ne soient pas encore comptabilisées dans les données de 2023-2024, deux inclusions majeures sont effectives à Saint-Stanislas-de-Kostka (122,6 ha) et à Beauharnois (145,5 ha). Ces terres, déjà cultivées en majorité, appartiennent à Hydro-Québec. Cette démarche d'inclusion découle directement d'un engagement d'Hydro-Québec à compenser, par l'ajout de ces superficies, les terres qui avaient été exclues de la zone agricole en 2021[3].

[3] *Dossiers 436566 et 436579 de la CPTAQ.*

En contrepartie, c'est une superficie totale de 134,2 ha qui a été exclue de la zone agricole au fil des ans dans la MRC de Beauharnois-Salaberry. Ces exclusions se concentrent presque exclusivement dans les villes de Salaberry-de-Valleyfield (67,4 ha) et de Beauharnois (62,3 ha).

Ce lien de cause à effet est particulièrement visible à Beauharnois. L'exclusion initiale de 62,3 ha, requise pour l'implantation d'un centre de données sur des terrains d'Hydro-Québec, est directement compensée par l'engagement de la société d'État à inclure les hectares mentionnés précédemment. Pour ce qui est de Salaberry-de-Valleyfield, les motifs d'exclusion sont plus diversifiés, le principal retrait ayant été requis pour la relocalisation de voies de circulation à la suite de l'implantation de l'autoroute 530.

Bien que le bilan net actuel affiche une perte de 60,8 ha pour la zone agricole de la MRC depuis sa constitution, cette donnée ne tient pas compte des inclusions à venir à Saint-Stanislas-de-Kostka et à Beauharnois. À terme, la concrétisation de ces inclusions inversera la tendance pour se traduire par une augmentation nette de 207,3 ha de la zone agricole.

Tableau 5

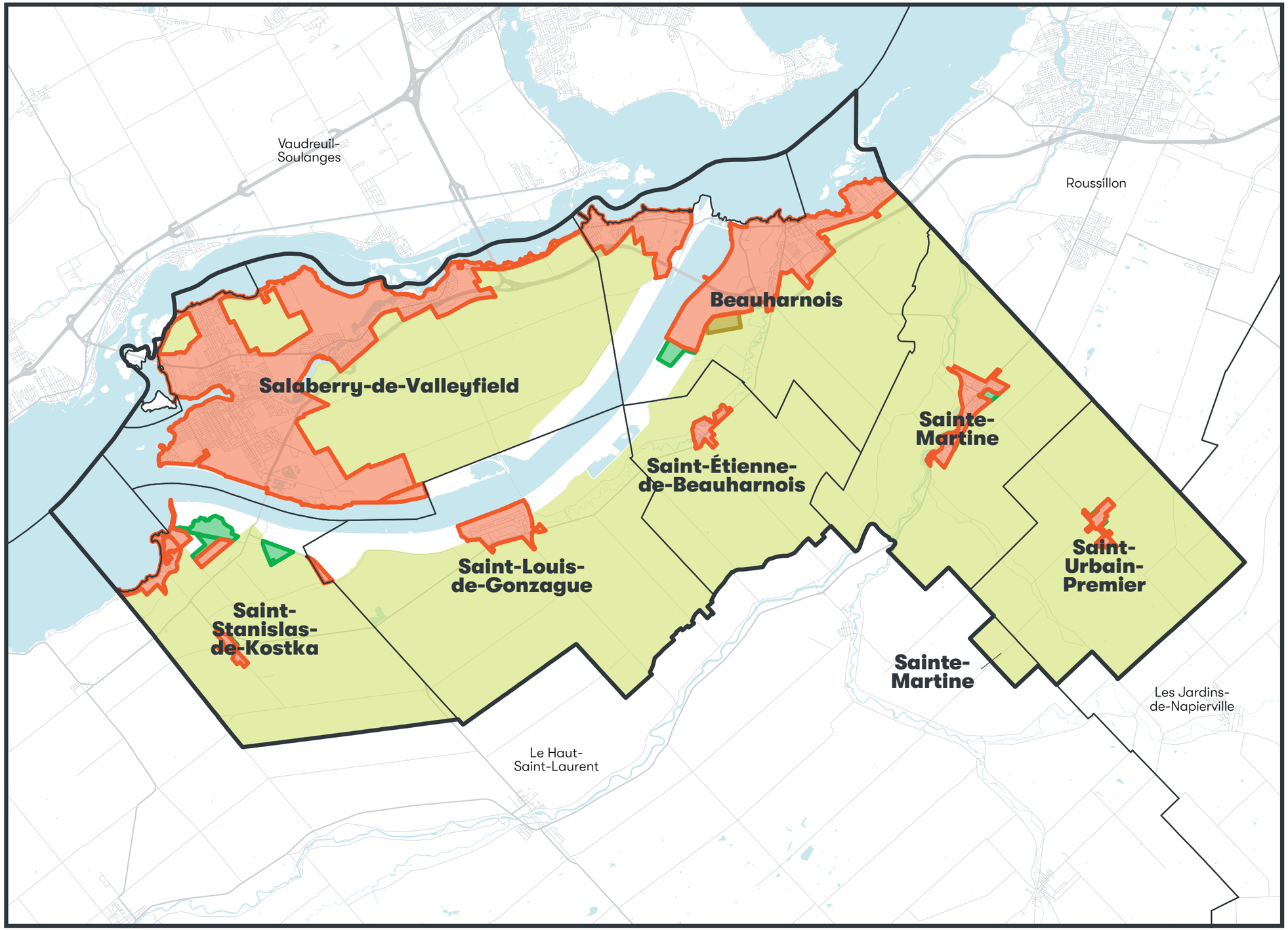
Superficie de la zone agricole en 2024, inclusions et exclusions totales

Territoire	Superficie (ha)	Part dans la MRC	Inclusion (ha)	Exclusion (ha)	Variation (ha)
Beauharnois	4 169,4	11,2 %	4,6	62,4	-57,7
Saint-Étienne-de-Beauharnois	3 961	10,7 %	-	-	-
Saint-Louis-de-Gonzague	6 462	17,4 %	-	2,6	-2,6
Saint-Stanislas-de-Kostka	6 060,8	16,4 %	44,6	-	+44,6
Saint-Urbain-Premier	4980,1	13,4 %	-	1,9	- 1,9
Sainte-Martine	5 285,3	14,3 %	14,9	-	+14,9
Salaberry-de-Valleyfield	6 148,0	16,6 %	9,3	67,4	-58,1
MRC de Beauharnois-Salaberry	**37 066,6**	**100 %**	**73,4**	**134,2**	**-60,8**
Montérégie	770 734,2	-	254,5	1 559,8	-1 305,3
Québec	6 310 746,3	-	29 818,5	25 453,3	+4 365,2

Source : CPTAQ, rapport annuel 2023-2024.

Figure 9

Zone agricole, inclusions et exclusions



Légende

- MRC de Beauharnois-Salaberry
- Limite municipale
- Périmètre urbain
- Zone agricole
- Demande d'exclusion
- Demande d'inclusion

Notes

Projection :
NAD 1983 CSRS MTM 8
Sources : MRC Beauharnois-Salaberry (2025), CPTAQ (2025), MERN (2025)

1:140 000 2 4 6 8 km

3.3.2

Superficies exploitées et cultivées[4]

L'analyse des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ indique le pourcentage d'exploitation et de culture de la zone agricole de la MRC, qui s'inscrit au-delà des moyennes provinciales. En effet, alors que l'ensemble du Québec cultive **32,4 %** de sa zone agricole, la MRC affiche un taux de **77,8 %**, ce qui représente 28 839,7 ha mis en culture. À l'échelle régionale, si la part de la zone agricole exploitée dans la MRC (**88,4 %**, soit 32 776,6 ha) se situe sous la moyenne de la Montérégie (**92,6 %**), la proportion de terres cultivées y est supérieure, s'élevant à **71,9 %** pour le territoire montérégien.

L'observation par municipalité révèle également des variations locales. Du côté de l'exploitation globale, Saint-Étienne-de-Beauharnois et Saint-Louis-de-Gonzague affichent les taux les plus élevés, atteignant respectivement **92,3 %** et **90,9 %**. Pour ce qui est de l'intensité de la mise en culture, Beauharnois et Saint-Étienne-de-Beauharnois se situent en tête avec **85,1 %** et **83,8 %** de leur zone agricole consacrée aux cultures. À l'inverse, des municipalités comme Sainte-Martine et Salaberry-de-Valleyfield présentent les parts cultivées les plus basses de la MRC, oscillant autour de **71 %**. Ces écarts peuvent s'expliquer, notamment, par la présence de la rivière Châteauguay à Sainte-Martine et par le potentiel de culture de certains sols à Salaberry-de-Valleyfield.

En somme, ces proportions traduisent le niveau d'occupation et de valorisation du territoire à l'échelle de la MRC. Cette concentration des activités agricoles confirme leur importance au sein du territoire, tout en illustrant la faible disponibilité des terres pour l'expansion des entreprises existantes.

Tableau 6

Superficie exploitée et cultivée

Territoire	Superficie (ha)	Superficie exploitée (ha)	Part de la superficie exploitée	Superficie cultivée (ha)	Part de la superficie cultivée
Beauharnois	4 169,4	3 713,8	89,1 %	3 549,2	85,1 %
Saint-Étienne-de-Beauharnois	3 961	3 657,4	92,3 %	3 321	83,8 %
Saint-Louis-de-Gonzague	6 462	5 875,3	90,9 %	5 169,8	80 %
Saint-Stanislas-de-Kostka	6 060,8	5 380,5	88,8 %	5 006,4	82,6 %
Saint-Urbain-Premier	4980,1	4 417,6	88,7 %	3 661	73,5 %
Sainte-Martine	5 285,3	4 659,1	88,2 %	3 735,4	70,7 %
Salaberry-de-Valleyfield	6 148,0	5 072,8	82,5 %	4 396,9	71,5 %
MRC de Beauharnois-Salaberry	**37 066,6**	**32 776,6**	**88,4 %**	**28 839,7**	**77,8 %**
Montérégie	770 734,2	713 507,3	92,6 %	554 225,9	71,9 %
Québec	6 310 746,3	3 498 039,8	55,4 %	2 046 778	32,4 %

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025).

[4] *Une superficie cultivée est une surface ensemencée ou plantée avec des cultures spécifiques (céréales, légumes, etc.), tandis qu'une superficie exploitée est une surface sur laquelle une activité d'exploitation est menée, que ce soit une culture, du bétail, du pâturage, de l'acériculture, etc.*

Par ailleurs, l'analyse des modes de tenure révèle que la propriété demeure majoritaire sur le territoire, représentant **64 %** (20 961,4 ha) des superficies exploitées, tandis que la location en englobe **36 %** (11 815,2 ha). Cette répartition s'avère identique en ce qui concerne les superficies cultivées, confirmant la stabilité de la structure foncière, que les terres soient exploitées de manière générale ou activement mises en culture.

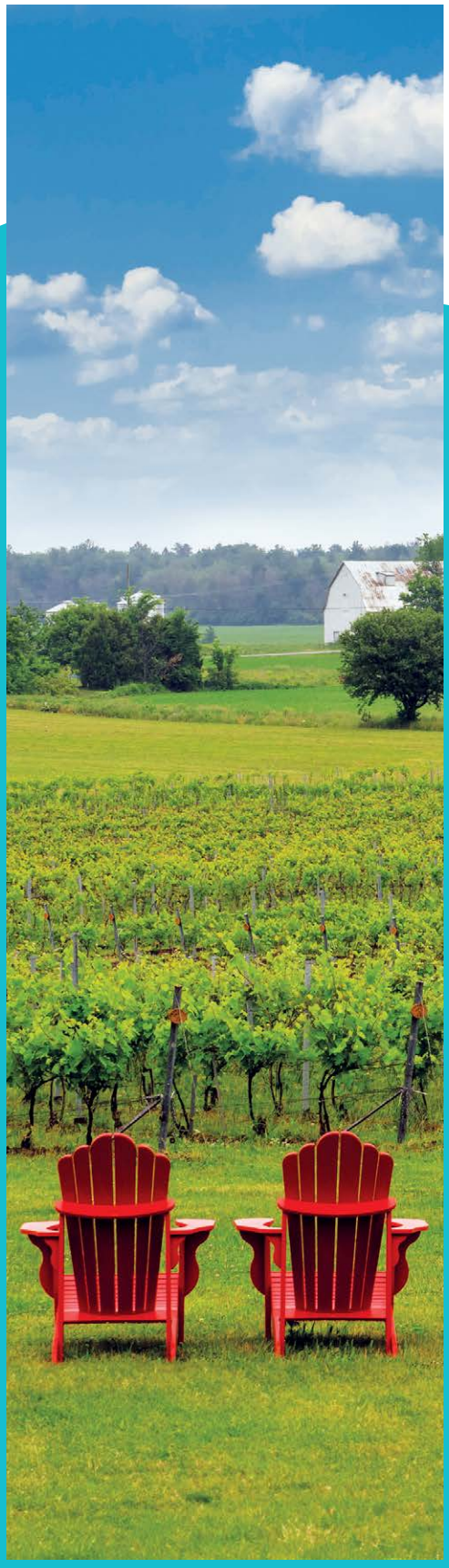
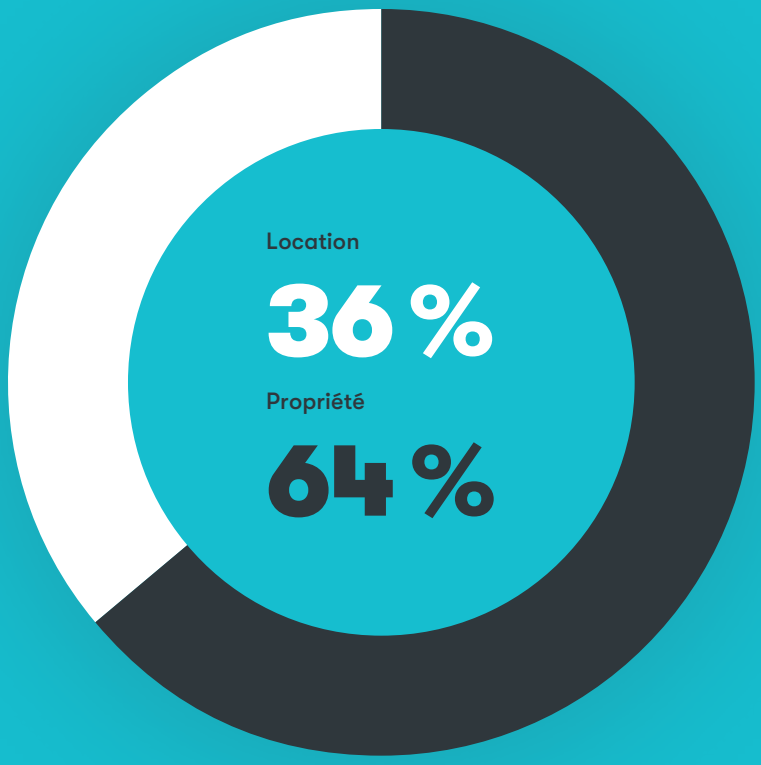


Figure 10

Mode de tenure des superficies exploitées



Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025).

3.3.3

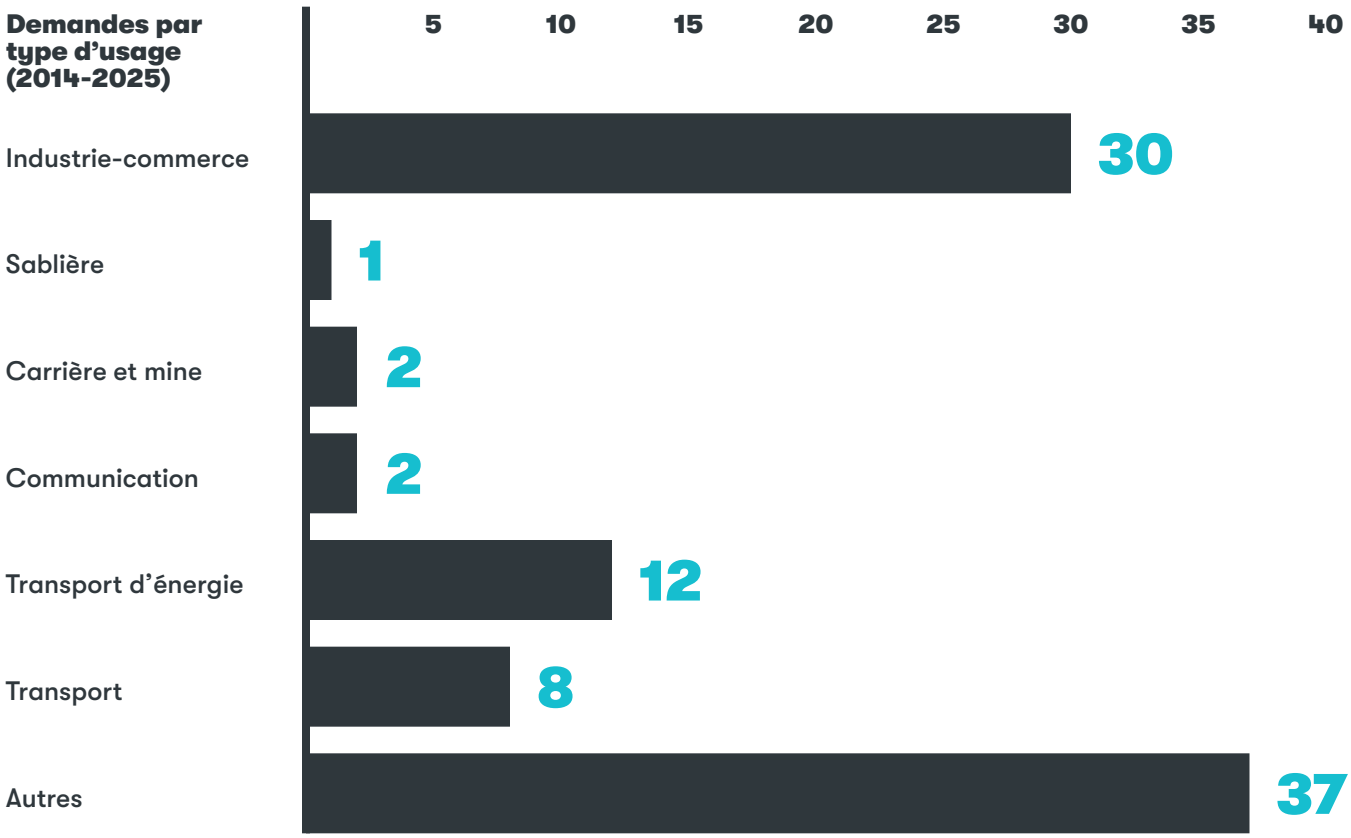
Usages non agricoles en zone agricole

Entre 2014 et 2025, 92 demandes visant un usage non agricole ont été déposées auprès de la CPTAQ dont 49 décisions ont été rendues par la CPTAQ autorisant des usages non agricoles en zone agricole, pour une superficie de 33,1 ha. L'écart entre le nombre de demandes déposées et le nombre d'autorisations accordées s'explique par le fait que certaines demandes ont pu être retirées par les demandeurs, refusées par la CPTAQ, déclarées irrecevables ou encore être toujours en cours d'analyse au moment de la compilation des données.

Les 92 demandes déposées à la CPTAQ se répartissent selon les catégories présentées à la figure 11. Les usages regroupés sous la catégorie « Autres » sont les plus fréquents (37 demandes ; **40 %**) il peut s'agir de résidentiel sous différentes formes (résidence rattachée à une terre, deux résidences et plus, résidence autre), d'entreposage extérieur ou encore d'agrotourisme ou de corridor faunique. Les usages industriels et commerciaux arrivent en seconde position (30 ; **33 %**) suivis du transport d'énergie (12 ; **13 %**). Les demandes liées au transport représentent **9 %** du total (8), tandis que les sablières, les carrières et mines ainsi que les infrastructures de communication demeurent marginales (**5 %** au total). Cette répartition témoigne de la diversité des pressions exercées sur la zone agricole, principalement associées aux activités économiques et aux infrastructures qui représentent **60 %** du total des demandes.

Figure 11

Demandes d'utilisation non agricole en zone agricole par type d'usage



Source : CPTAQ, Compilation à partir du site internet de la CPTAQ.

Après une période relativement soutenue entre 2014 et 2020, avec une moyenne d'environ neuf demandes par année, une baisse marquée est observée entre 2021 et 2023. Cependant, le nombre de demandes a varié de façon importante au cours de la période 2014-2025, oscillant entre 1 demande en 2022 et 13 demandes en 2017 et en 2025, qui constituent les années les plus actives.

Sur la période 2014-2025 la répartition des demandes varie comme suit (figure 12) d'une municipalité à l'autre.

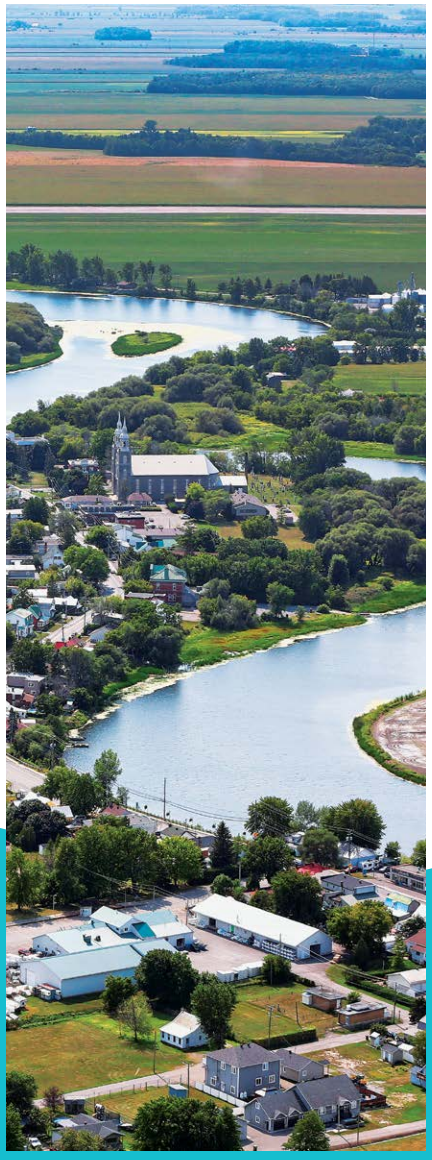
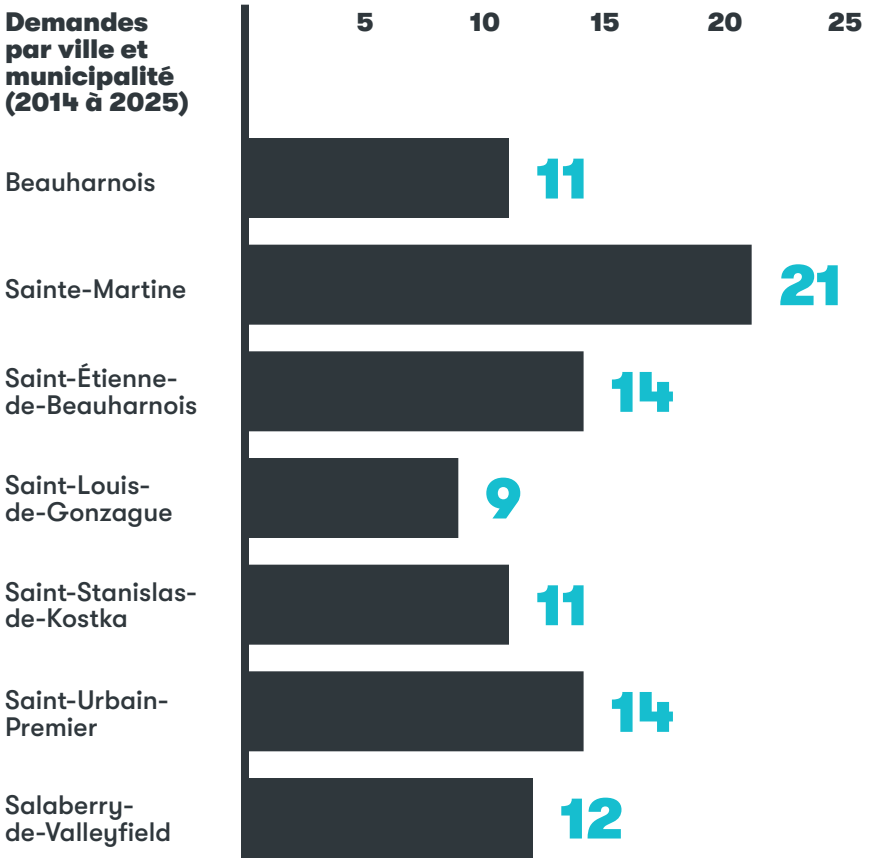


Figure 12

Demandes d'utilisation non agricole en zone agricole par ville et municipalité



Source : CPTAQ, Compilation à partir du site internet de la CPTAQ.

En considérant la superficie totale de ces usages recensée en 2014, représentant 1 191,4 ha, et cette superficie additionnelle entre 2014 et 2025, on obtient la somme de 1 224,5 ha, comptant pour **3,3 %** de l'ensemble de la superficie de la zone agricole de la MRC.



Tableau 7

Implantation d'une nouvelle utilisation non agricole en zone agricole

Périodes	Nombre de décisions	Superficies totales autorisées (ha)
2014-2015	N/D	N/D
2015-2016	11	4,4
2016-2017	6	2,5
2017-2018	13	4,4
2018-2019	7	4
2019-2020	0	0
2020-2021	N/D	N/D
2021-2022	1	0,6
2022-2023	5	0,9
2023-2024	1	0,2
2024-2025	5	16,1
Total	**49**	**33,1**

Source : CPTAQ, rapports annuels de 2015 à 2025.

3.3.4

Pratique de l'agriculture en zone blanche

La MRC de Beauharnois-Salaberry se distingue en outre par une présence notable de terres cultivées en zone blanche.

Selon les données de la Base de données des parcelles et productions agricoles déclarées (BDPPAD) de La Financière agricole du Québec (FADQ), la MRC de Beauharnois-Salaberry totalise 705,85 ha de superficies cultivées en zone blanche, dont 278 ha se trouvent à l'intérieur des différents périmètres urbains et 427,8 ha à l'extérieur de ceux-ci.

Beauharnois et Saint-Louis-de-Gonzague se distinguent avec les totaux les plus élevés de la MRC, affichant respectivement 203,69 ha et 210,51 ha de superficies cultivées en zone blanche. Avec un peu plus de 121 ha chacune, Salaberry-de-Valleyfield et Saint-Stanislas-de-Kostka se démarquent également. Il convient en outre de rappeler que plusieurs hectares sont en cours d'inclusion dans la zone agricole.

Tableau 8

Superficies cultivées en zone blanche

Territoire	À l'intérieur du périmètre urbain (ha)	À l'extérieur du périmètre urbain (ha)	Total (ha)
Beauharnois	107,2	96,50	203,69
Saint-Étienne-de-Beauharnois	1,10	26,50	27,63
Saint-Louis-de-Gonzague	1,00	209,50	210,51
Saint-Stanislas-de-Kostka	42,20	78,90	121,13
Saint-Urbain-Premier	3,00	1,20	4,24
Sainte-Martine	4,00	12,80	16,84
Salaberry-de-Valleyfield	119,50	2,40	121,81
MRC de Beauharnois-Salaberry	**278,00**	**427,80**	**705,85**

Source : Base de données des parcelles et productions agricoles déclarées (BDPPAD) de La Financière agricole du Québec (FADQ) 2025, et Parcelles agricoles cultivables non déclarées (Orthophotos 2025).

3.4

Exploitations agricoles

En ce qui a trait aux données du MAPAQ concernant les exploitations agricoles, il convient de préciser que celles-ci proviennent principalement d'une extraction ayant été réalisée en juin 2025. Toutefois, elles doivent être interprétées avec une certaine prudence, considérant que les fiches d'enregistrement n'ont pas systématiquement fait l'objet d'une mise à jour régulière au cours des dernières années et que les données pour de nombreuses variables demeurent confidentielles dû à un trop petit nombre de répondants.

3.4.1

Nombre et superficie moyenne des exploitations

Selon les données du MAPAQ, le territoire de la MRC comprend un total de 279 exploitations agricoles. La municipalité de Sainte-Martine comprend le plus grand nombre d'exploitations, avec 57 (**20,7 %** du total), tandis que la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois ne compte que 22 exploitations (**7,9 %** du total).

La superficie exploitée totale dans la MRC représente 32 776,6 ha. Saint-Louis-de-Gonzague est la municipalité comptant la plus importante superficie exploitée, avec 5 875,3 ha (**17,9 %** du total), alors que la plus petite superficie exploitée se trouve dans la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, avec 3 657,8 ha (**11,2 %** du total).

La superficie moyenne exploitée dans la MRC est de 117 ha, ce qui est supérieur à la moyenne observée en Montérégie, mais inférieur à la moyenne de l'ensemble du Québec.

La superficie cultivée totale représente, quant à elle, 28 839,7 ha. Tout comme pour la superficie exploitée, la plus importante superficie se trouve dans la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (5 169,8 ha pour **17,9 %** du total) et la plus faible superficie est située dans la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois (3 321 ha pour **11,5 %** du total).

La superficie cultivée moyenne dans la MRC est de 103 ha, plus élevée qu'en Montérégie et dans l'ensemble du Québec.



Tableau 9

Nombre d'exploitations, superficie exploitée et superficie cultivée

Territoire	Nombre d'exploit. agricoles	Superficie exploitée (ha)	Superficie exploitée moy. (ha)	Superficie cultivée (ha)	Superficie cultivée moy. (ha)
Beauharnois	24	3 713,8	155	3 549,2	148
Saint-Étienne-de-Beauharnois	22	3 657,4	166	3 321	151
Saint-Louis-de-Gonzague	47	5 875,3	125	5 169,8	110
Saint-Stanislas-de-Kostka	37	4 417,6	119	3 661	99
Saint-Urbain-Premier	42	4 659,1	111	3 735,4	89
Sainte-Martine	57	5 380,5	94	5 006,4	88
Salaberry-de-Valleyfield	50	5 072,8	101	4 396,9	88
MRC de Beauharnois-Salaberry	**279**	**32 776,6**	**117**	**28 839,7**	**103**
Montérégie	6 926	713 507,3	103	554 225,9	80
Québec	28 362	3 498 039,8	123	2 046 778	72

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025).

3.4.2

Évolution du nombre d'exploitations

Entre 2010 et 2025, le nombre d'exploitations agricoles dans la MRC a connu une diminution de **-8,2 %**, passant de 304 à 279 exploitations. Cette diminution du nombre d'exploitations agricoles a été observée dans l'ensemble des municipalités sur la période, exception faite de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, qui a plutôt connu une augmentation de **23,3 %**, représentant l'ajout de sept exploitations. La diminution de **-8,2 %** sur la période est supérieure à celles observées en Montérégie, de **-1,2 %**, et dans l'ensemble du Québec, de **-0,2 %**.

Sur le plan des superficies exploitées, la MRC a connu une très légère baisse de **-0,3 %** entre 2010 et 2025. La relative stabilité des superficies exploitées, conjuguée à la diminution du nombre d'exploitations agricoles, laisse présager la poursuite du phénomène de consolidation des exploitations dans la MRC.

Par ailleurs, considérant la diminution généralisée du nombre d'exploitations agricoles et la stabilité des superficies exploitées, il est possible de noter une superficie exploitée moyenne par exploitation en augmentation dans la MRC entre 2010 et 2025, de l'ordre de **8,3 %**, étant passée de 108 ha à 117 ha.

Tableau 10

Évolution du nombre d'exploitations, de la superficie exploitée et de la superficie cultivée entre 2010 et 2025

Territoire	Nombre d'exploit. agricoles			Superficie exploitée (ha)			Superficie exploitée moy. (ha)		
	2010	2025	Var.	2010	2025	Var.	2010	2025	Var.
Beauharnois	30	24	-20 %	3 669	3 713,8	1,2 %	122	155	27,0 %
Saint-Étienne-de-Beauharnois	30	22	-26,7 %	3707	3 657,4	-1,3 %	124	166	33,9 %
Saint-Louis-de-Gonzague	54	47	-13 %	6 040	5 875,3	-2,7 %	112	125	11,6 %
Saint-Stanislas-de-Kostka	30	37	23,3 %	4 333	4 417,6	2,0 %	144	119	-17,4 %
Saint-Urbain-Premier	45	42	-6,7 %	4 599	4 659,1	1,3 %	102	111	8,8 %
Sainte-Martine	59	57	-3,4 %	5 436	5 380,5	-1,0 %	92	94	2,2 %
Salaberry-de-Valleyfield	56	50	-10,7 %	5 094	5 072,8	-0,4 %	91	101	11,0 %
MRC de Beauharnois-Salaberry	**304**	**279**	**-8,2 %**	**32 880**	**32 776,6**	**-0,3 %**	**108**	**117**	**8,3 %**
Montérégie	7 009	6 926	-1,2 %	691 805	713 507,3	3,1 %	99	103	4,0 %
Québec	28 433	28 362	-0,2 %	3 359 488	3 498 039,8	4,1 %	118	123	4,2 %

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025) et MRC de Beauharnois-Salaberry, plan de développement de la zone agricole (2014).

3.4.3

Valeur des terres

Selon les données de la Financière agricole du Québec, la valeur moyenne à l'hectare des terres agricoles transigées a connu une augmentation de **22,9 %** dans la Montérégie Ouest, entre 2021 et 2024, s'établissant désormais en moyenne à 39 632 $ par hectare[5]. Cette augmentation reste toutefois en deçà de l'augmentation moyenne observée dans l'ensemble du Québec sur la période, de **29,7 %**. Par ailleurs, il convient de préciser qu'un écart type de 18 755 est observable en Montérégie Ouest en 2024, attestant d'un écart important des données par rapport à la moyenne, signe d'importantes variations au sein des valeurs à l'hectare colligées dans la région (minimum de 5 840 $ par hectare et maximum de 75 000 $ par hectare).

Bien que la progression des prix en Montérégie Ouest soit inférieure à la moyenne provinciale, la valeur des terres demeure élevée et pose un défi de taille pour l'accès aux terres, particulièrement pour la relève agricole. Cette hausse continue, jumelée à des sommets transactionnels atteignant 75 000 $ l'hectare, crée une barrière financière majeure pour les nouveaux entrepreneurs qui ne disposent pas d'un capital initial important ou d'un patrimoine familial. Dans un contexte où plus du tiers des superficies de la MRC est exploité en location[6], ces coûts d'acquisition élevés accentuent la pression sur les liquidités des fermes et complexifient le transfert de propriété entre les générations.

[5] *La Financière agricole du Québec. (2025). Bulletin Transac-Terres : Valeur des terres agricoles – années 2021 à 2024. La Financière agricole du Québec : Bulletin Transac-TERRES 2025.*

[6] *À noter que la location se fait souvent entre entreprises apparentées ce qui introduit une nuance. En effet les superficies louées comprennent des ententes de location entre deux entités légales qui peuvent être liées à un même exploitant. Par exemple, un propriétaire peut louer ses terres à sa propre entreprise agricole. La diversification des formes juridiques des exploitations agricoles contribue à augmenter le taux de location.*

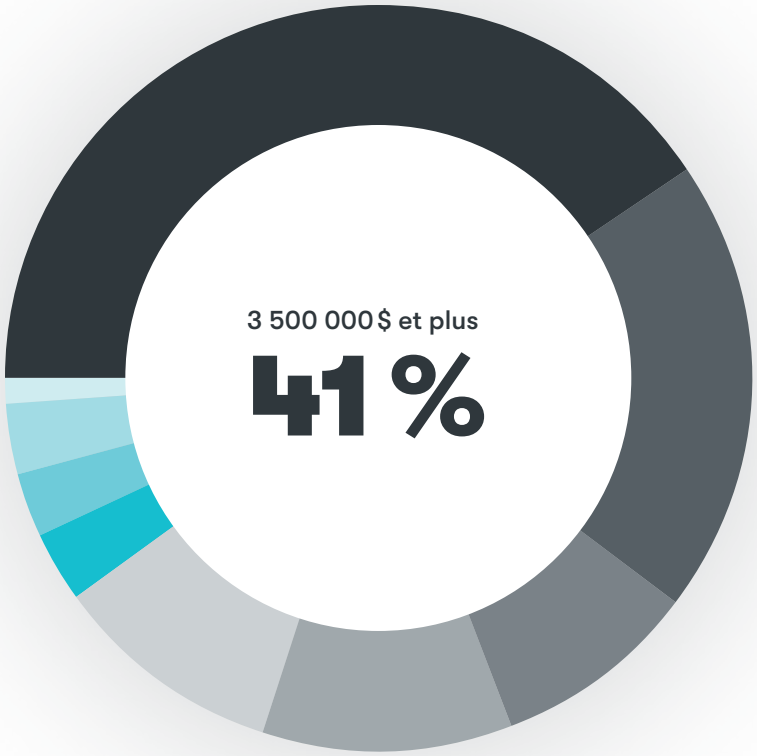
3.4.4

Capital agricole et valeur des exploitations

Selon les données du recensement agricole de Statistique Canada, en 2021, **41 %** des exploitations agricoles ont déclaré que la valeur de leur capital agricole était de 3 500 000 $ et plus, et **20 %**, qu'elle se situait entre 2 000 000 $ et 3 499 999 $. En somme, à l'échelle de la MRC, **80 %** des exploitations agricoles possédaient un capital agricole d'une valeur de 1 000 000 $ ou plus en 2021.

Figure 13

Valeur du capital agricole des exploitations en 2021



2 000 000 $ à 3 499 999 $ — **20 %**

1 500 000 $ à 1 999 999 $ — **9 %**

1 000 000 $ à 1 499 999 $ — **11 %**

500 000 $ à 999 999 $ — **10 %**

350 000 $ à 499 999 $ — **3 %**

200 000 $ à 349 999 $ — **3 %**

100 000 $ à 199 999 $ — **3 %**

Moins de 100 000 $ — **1 %**

Source : Statistique Canada, recensement sur l'agriculture 2021.

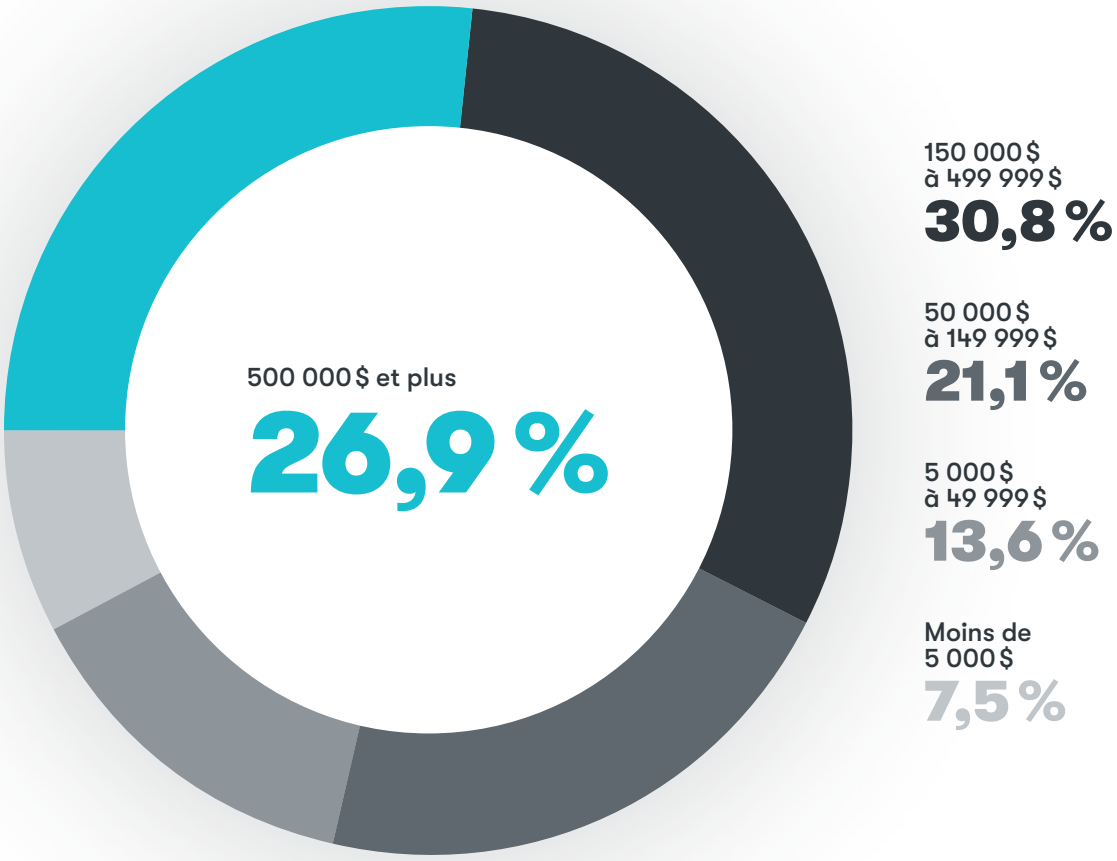
3.4.5

Revenus et dépenses agricoles

Les données provenant des fiches d'enregistrement des exploitations du MAPAQ concernant les strates de revenus agricoles témoignent du fait que plus de la moitié des exploitations agricoles ont un revenu annuel de 150 000 $ et plus. La proportion la plus importante, soit **30,8 %**, affiche un revenu compris entre 150 000 $ et 500 000 $, tandis que **26,9 %** déclarent un revenu de 500 000 $ et plus.

Figure 14

Strates de revenu des exploitations agricoles



Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025).

Les revenus agricoles totaux dans la MRC représentent 66 326 506 $ pour la production animale et 103 905 967 $ pour la production végétale. En termes de revenu moyen par exploitation, un montant de 597 536 $ est obtenu pour la production animale, alors qu'il est de 402 736 $ pour la production végétale.

Tel que détaillé dans le tableau ci-après, le revenu moyen par exploitation pour la production animale est inférieur à ceux de la Montérégie et de l'ensemble du Québec. Pour la production végétale, il est inférieur à celui de la Montérégie, mais supérieur à celui de l'ensemble du Québec.

Tableau 11

Répartition des revenus par type de production

Territoire	Production animale			Production végétale		
	Nombre d'exploit.	Revenu total	Revenu moyen par exploit.	Nombre d'exploit.	Revenu total	Revenu moyen par exploit.
Beauharnois	10	5 403 059 $	540 306 $	22	8 181 306 $	371 878 $
Saint-Étienne-de-Beauharnois	26	10 747 758 $	413 375 $	51	16 733 249 $	328 103 $
Saint-Louis-de-Gonzague	7	14 710 779 $	2 101 540 $	22	19 256 443 $	875 293 $
Saint-Stanislas-de-Kostka	23	17 825 577 $	775 025 $	42	20 984 887 $	499 640 $
Saint-Urbain-Premier	16	6 262 950 $	391 434 $	33	13 131 938 $	397 938 $
Sainte-Martine	13	4 204 511 $	323 424 $	40	9 628 813 $	240 720 $
Salaberry-de-Valleyfield	16	7 171 872 $	448 242 $	48	15 989 331 $	333 111 $
MRC de Beauharnois-Salaberry	**111**	**66 326 506 $**	**597 536 $**	**258**	**103 905 967 $**	**402 736 $**
Montérégie	2 753	2 936 897 904 $	1 066 799 $	5 840	2 538 666 893 $	434 703 $
Québec	13 076	8 244 924 437 $	630 539 $	22 626	7 394 194 134 $	326 801 $

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025).

Note : Ces données concernent l'ensemble des productions d'une exploitation. Les productions animales et végétales ne peuvent donc être additionnées pour obtenir le revenu total.

Les données du recensement agricole de Statistique Canada font état de dépenses de fonctionnement totales de 117 505 950 $ dans la MRC de Beauharnois-Salaberry en 2021, pour une moyenne par exploitation de 410 860 $. Cette dernière est inférieure à la moyenne observée en Montérégie, de 527 188 $ par exploitation, mais supérieure à celle de l'ensemble du Québec, de 387 983 $ par exploitation.

Tableau 12

Total des dépenses pour le fonctionnement de l'exploitation en 2021

Territoire	Dépenses de fonctionnement totales	Nombre de répondants	Dépenses de fonctionnement moyennes par exploitation
Beauharnois	7 868 972 $	26	302 653 $
Saint-Étienne-de-Beauharnois	23 945 120 $	26	920 966 $
Saint-Louis-de-Gonzague	30 157 846 $	47	641 656 $
Saint-Stanislas-de-Kostka	13 113 009 $	39	336 231 $
Saint-Urbain-Premier	N/D	N/D	N/D
Sainte-Martine	26 978 795 $	99	272 513 $
Salaberry-de-Valleyfield	15 442 208 $	49	315 147 $
MRC de Beauharnois-Salaberry	**117 505 950 $**	**286**	**410 860 $**
Montérégie	3 448 335 433 $	6 541	527 188 $
Québec	10 915 126 455 $	28 133	387 983 $

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025).

3.4.6

Les investissements réalisés en agriculture

Entre 2014 et 2025, les investissements agricoles recensés sur le territoire de la MRC totalisent 179,5 M$, dont 157,2 M$ en nouvelles constructions et 22,3 M$ en travaux de rénovation. Ces investissements témoignent du dynamisme du secteur agricole et de la volonté des entreprises d'assurer le maintien, la modernisation et le développement de leurs installations.

Tableau 13

Montant des investissements agricoles

Pér.	Invest. pour nouv. constr.	Invest. pour rénovations	Total
2025	2 900 600 $	7 500 $	2 908 100 $
2024	3 500 000 $	4 864 675 $	8 364 675 $
2023	2 334 401 $	155 000 $	2 489 401 $
2022	1 671 700 $	2 145 000 $	3 816 700 $
2021	1 945 000 $	4 475 000 $	6 420 000 $
2020	1 514 790 $	1 704 000 $	3 218 790 $
2019	128 472 000 $	1 317 500 $	129 789 500 $
2018	4 075 400 $	3 070 000 $	7 145 400 $
2017	3 532 500 $	1 931 000 $	5 463 500 $
2016	1 325 263 $	265 000 $	1 590 263 $
2015	1 820 000 $	1 649 000 $	3 469 000 $
2014	4 140 700 $	672 500 $	4 813 200 $
Total	**157 232 354 $**	**22 256 175 $**	**179 488 529 $**

Source : MRC, compilations annuelles des investissements agricoles selon les permis municipaux émis.

L'analyse des données révèle toutefois une forte variabilité annuelle des investissements. L'année 2019 se démarque de façon exceptionnelle avec 128,5 M$ en construction, soit plus de **80 %** de l'ensemble des investissements en construction de la période étudiée. Cette valeur est principalement attribuable à un projet majeur réalisé à Salaberry-de-Valleyfield, ce qui influence les résultats de la période.

En excluant cette année exceptionnelle, les investissements en construction se maintiennent généralement entre 1,3 M$ et 4,1 M$ par année, tandis que les investissements en rénovation oscillent entre 0,2 M$ et 4,9 M$ annuellement. Les années 2021 et 2024 se distinguent particulièrement pour les travaux de rénovation, avec des investissements respectifs de 4,5 M$ et 4,9 M$, traduisant un effort soutenu de modernisation du parc immobilier agricole.

Pour l'année 2025, les investissements déclarés atteignent 2,9 M$ en construction, comparativement à 3,5 M$ en 2024, soit une diminution de **17 %**. Les investissements en rénovation sont quant à eux très limités en 2025, avec seulement 7 500 $, alors qu'ils totalisaient 4,9 M$ l'année précédente. Cette baisse importante pourrait toutefois s'expliquer par le caractère ponctuel des projets de rénovation majeurs réalisés en 2024 plutôt que par un ralentissement structurel des investissements agricoles sur le territoire.

À l'échelle municipale, les investissements sont répartis sur l'ensemble du territoire de la MRC. Certaines municipalités se démarquent cependant par l'importance des sommes investies au cours de la période, notamment Salaberry-de-Valleyfield, en raison du projet majeur réalisé en 2019. Cependant, les municipalités de Sainte-Martine, Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Urbain-Premier, affichent de façon récurrente des investissements significatifs tant en construction qu'en rénovation. Dans l'ensemble, ces données démontrent un secteur agricole actif qui continue d'investir dans l'amélioration et le développement de ses infrastructures.

3.4.7

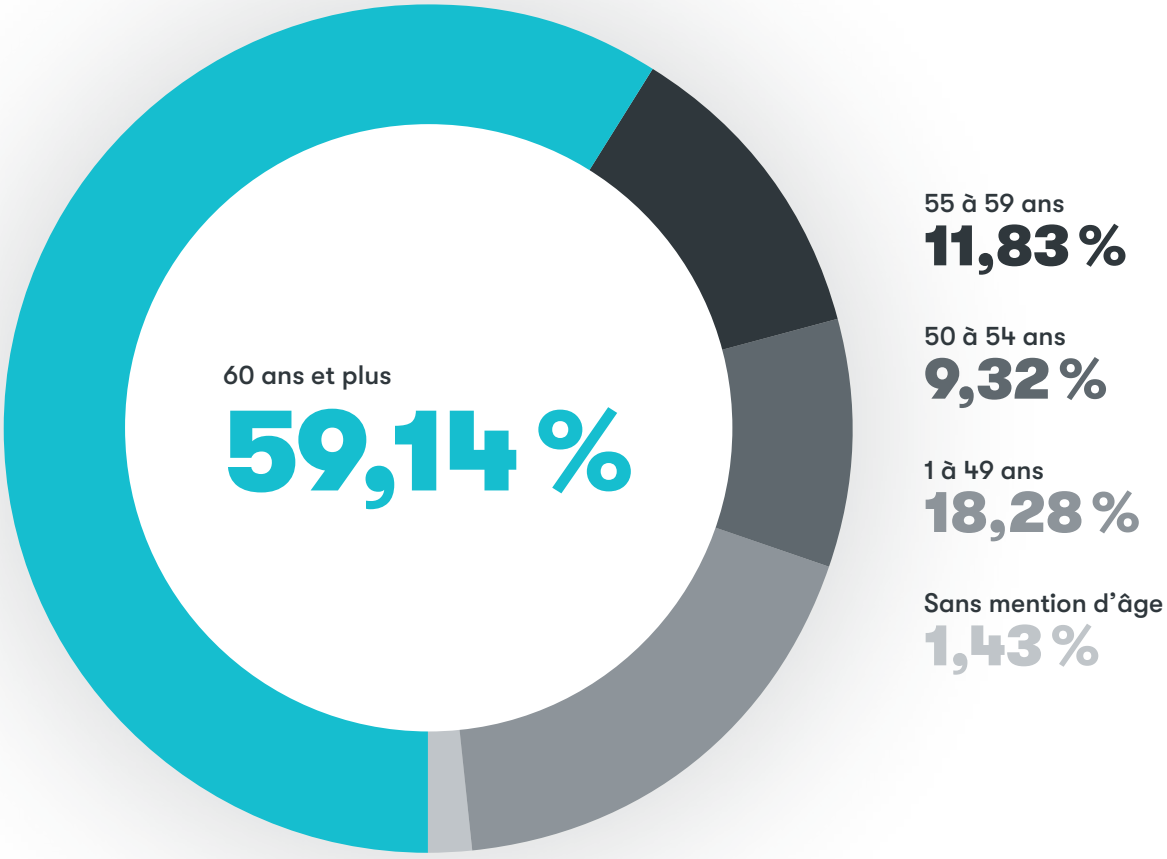
Âge des exploitants et relève

La strate d'âge du membre principal de l'exploitation constitue une donnée intéressante, puisqu'elle reflète directement l'âge des personnes qui assurent la direction, la prise de décision et la pérennité des exploitations agricoles.

La structure d'âge des membres principaux révèle un vieillissement marqué des chefs d'exploitation. En effet, près de six exploitations sur dix sont dirigées par une personne âgée de 60 ans ou plus, soulevant des enjeux importants de relève, de transfert et de maintien de l'activité agricole. Bien que la majorité des exploitations soit dirigée par des membres principaux âgés de 60 ans et plus, la seconde cohorte en importance regroupe des membres principaux de 1 à 49 ans, révélant la présence d'une relève actuelle ou potentielle sur le territoire.

Figure 15

Strates d'âge du membre principal



Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025).

Il convient de noter que l'âge moyen des membres a connu une hausse marquée entre 2010 et 2025, passant de 51,5 ans à 57,9 ans, représentant une augmentation de 6,4 ans. Celui-ci est supérieur à l'âge moyen observé en Montérégie (56,01 ans) et dans l'ensemble du Québec (54,39 ans). L'âge moyen des femmes est par ailleurs supérieur à celui des hommes, s'établissant respectivement à 59,64 ans et 57,27 ans.

En 2025, les municipalités de Saint-Étienne-de-Beauharnois et de Saint-Urbain-Premier regroupent les membres les plus âgés, avec une moyenne d'âge d'un peu plus de 60 ans.

Tableau 14

Âge moyen des membres

Territoire	Nombre de membres	Âge moyen des membres	Âge moyen des hommes	Âge moyen des femmes
Beauharnois	41	55,17	54,55	57,1
Saint-Étienne-de-Beauharnois	35	60,39	62,11	52,67
Saint-Louis-de-Gonzague	95	59,13	56,75	65,6
Saint-Stanislas-de-Kostka	71	57,3	56,47	59,24
Saint-Urbain-Premier	63	60,29	59,27	63
Sainte-Martine	91	54,13	53,43	56,17
Salaberry-de-Valleyfield	99	59,43	60,09	57,74
MRC de Beauharnois-Salaberry	**495**	**57,9**	**57,27**	**59,64**
Montérégie	12 139	56,01	56,08	55,82
Québec	48 316	54,39	54,72	53,56

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025).

Il est possible de remarquer une relève agricole bien présente dans la MRC, mais faisant face à un enjeu tangible de transfert d'entreprises à court terme. Le fait que près de la moitié des relèves prévues détiennent déjà des parts constitue toutefois un levier important pour assurer la pérennité des exploitations.

En 2025, 111 exploitations agricoles, soit **40 %**, disposent d'une relève prévue, indiquant une présence significative de relève à l'échelle territoriale. Par ailleurs, 23 exploitations prévoient une vente ou un transfert d'entreprise dans les cinq prochaines années, soulignant un enjeu concret de transition à court terme.

À l'échelle municipale, Sainte-Martine se distingue par une forte présence de relève agricole, avec près de la moitié des exploitations disposant d'une relève prévue (27), dont plusieurs cas où la relève détient déjà des parts dans l'entreprise (10).

Sur le plan des productions, une problématique de relève peut être notée pour les productions d'horticulture ornementale, d'œufs, d'ovins, ainsi que de poulets et de dindons.

Tableau 15

État de la relève dans les exploitations agricoles

Territoire	Nombre total d'exploit. agricoles	Vente ou transfert d'entreprise dans les cinq prochaines années	Relève prévue pour l'exploit.	Relève possède-t-elle des parts dans l'exploit.
Beauharnois	24	C	9	4
Saint-Étienne-de-Beauharnois	22	C	12	6
Saint-Louis-de-Gonzague	47	C	15	8
Saint-Stanislas-de-Kostka	37	4	17	8
Saint-Urbain-Premier	42	C	15	C
Sainte-Martine	57	4	27	10
Salaberry-de-Valleyfield	50	7	16	7
MRC de Beauharnois-Salaberry	**279**	**23**	**111**	**46**
Montérégie	6 926	636	2 617	759
Québec	28 362	2 697	9 412	2 712

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025).

C : Donnée confidentielle en raison du faible nombre d'exploitations visées.

Lorsque l'on analyse les exploitations agricoles avec un ou des membres âgés de 40 ans et moins, il est possible d'observer que 62 exploitations comptent sur cette présence, représentant **22,2 %** du total dans la MRC. Ces 62 exploitations comptent au total 140 membres âgés de 40 ans ou moins.

En comparaison, cette proportion d'exploitations comptant un ou des membres âgés de 40 ans et moins est plus élevée qu'en Montérégie (**20,9 %**), mais légèrement inférieure à celle de l'ensemble du Québec (**22,7 %**).

Cette présence varie entre **19 %** et **25 %** selon les municipalités, confirmant une relève significative, mais pas majoritaire sur le territoire de la MRC. Sainte-Martine, Saint-Louis-de-Gonzague et Salaberry-de-Valleyfield concentrent la majorité de ces exploitations avec relève jeune, soit respectivement 14, 11 et 10 exploitations.

Tableau 16

Exploitations agricoles avec membres de 40 ans ou moins selon l'activité principale

Territoire	Nombre d'exploitations agricoles	Nombre de membres
Beauharnois	6	11
Saint-Étienne-de-Beauharnois	5	8
Saint-Louis-de-Gonzague	11	31
Saint-Stanislas-de-Kostka	7	18
Saint-Urbain-Premier	9	15
Sainte-Martine	14	34
Salaberry-de-Valleyfield	10	23
MRC de Beauharnois-Salaberry	**62**	**140**
Montérégie	1 450	3 277
Québec	6 449	13 891

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025).

3.5

Portrait des entreprises agroalimentaires en zone agricole

La zone agricole de la MRC de Beauharnois-Salaberry ne se limite pas aux seules activités de production primaire. Elle accueille également un ensemble d'entreprises et d'établissements agroalimentaires, rattachés ou non à une exploitation agricole, qui participent à la transformation des produits, leur mise en marché, leur distribution ou au soutien direct des activités agricoles.

À l'échelle de la MRC, 10 exploitations agricoles exercent une activité de transformation, 49 exploitations effectuent de la vente directe au consommateur et 8 exploitations sont associées à une mise en marché liée à l'agrotourisme.

Par ailleurs, 20 entreprises et établissements agroalimentaires ont été recensés en zone agricole, soit **0,5 %** des 3 965 entreprises[7] que compte la MRC. La liste détaillée est présentée au tableau suivant. Ils se répartissent en trois grandes fonctions : la transformation, la distribution et les services liés à l'agriculture. Ce portrait permet ainsi de mieux rendre compte de l'écosystème agroalimentaire du territoire au-delà des seules exploitations agricoles, en mettant en évidence des maillons qui prolongent ou soutiennent l'activité agricole sans se confondre entièrement avec elle.

Le recensement repose sur les entreprises et établissements localisés en zone agricole de la MRC, classés selon leur fonction principale. Les activités de vente à la ferme, comme les kiosques, n'ont pas été retenues dans la catégorie distribution. Certaines entreprises recensées peuvent aussi correspondre à des exploitations agricoles, mais l'analyse vise plus largement l'ensemble des activités agroalimentaires implantées en zone agricole. Dans cette perspective, la zone agricole apparaît non seulement comme un lieu de production, mais aussi comme un espace de transformation, de création de valeur et de diversification économique. Il est cependant à noter que selon les objectifs de la LPTAA, les nouvelles entreprises agroalimentaires, en activité principale, doivent préférentiellement être dirigées dans les périmètres urbains ou zone blanche (ex. parc industriel). De plus, les entreprises existantes (en droit acquis ou de plein droit autorisé) doivent obtenir des autorisations de la CPTAQ advenant des besoins d'expansion.

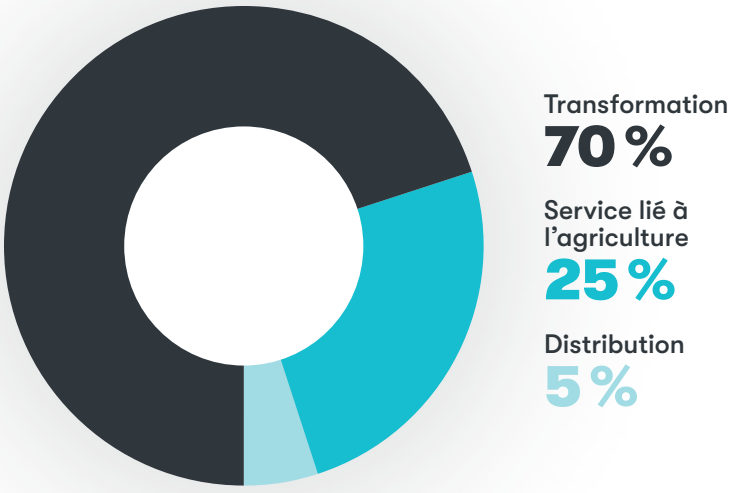
3.5.1

Structure fonctionnelle des entreprises agroalimentaires

En zone agricole, l'écosystème agroalimentaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry est dominé par les activités de transformation. Sur les 20 entreprises et établissements recensés, 14 relèvent de cette fonction, soit **70 %** de l'ensemble. Les services liés à l'agriculture représentent 5 cas, soit **25 %**, tandis que la distribution ne compte qu'un seul établissement, soit **5 %**.

Figure 16

Répartition des entreprises agroalimentaires selon leur fonction



[7] *Accès Entreprise Beauharnois-Salaberry. (S. d.). Portrait socioéconomique de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Consulté le 22 mai 2026, https://www.aebhs.ca/.*

Cette structure met en évidence un tissu agroalimentaire fortement orienté vers la valorisation des produits et l'appui aux activités agricoles. Au total, 19 des 20 entreprises recensées, soit **95 %**, exercent soit une fonction de transformation, soit une fonction de soutien direct à l'agriculture. La faible présence de la distribution montre, à l'inverse, que les fonctions logistiques et commerciales autonomes occupent une place limitée dans la zone agricole.

Tableau 17

Répartition des entreprises agroalimentaires selon leur fonction principale

Fonction	Nombre	Part de l'ensemble
Transformation	14	70 %
Services liés à l'agriculture	5	25 %
Distribution	1	5 %
Total	**20**	**100 %**

La composition de ces trois fonctions permet de préciser la nature des activités agroalimentaires recensées :

- **La transformation, qui constitue la fonction majoritaire, regroupe principalement des activités liées aux produits de l'érable et à l'acériculture. Cette catégorie comprend également des activités associées aux produits de l'abeille, aux petits fruits, à la transformation alimentaire spécialisée, à la transformation des viandes et du gibier, à la valorisation du soya ainsi qu'à la production vinicole.**
- **Les services liés à l'agriculture regroupent des activités d'appui au secteur agricole et agroalimentaire. Ils comprennent notamment des entreprises liées aux équipements agricoles, aux services animaliers, à l'équarrissage ou à d'autres services spécialisés soutenant directement les activités agricoles du territoire.**
- **La distribution correspond à un seul établissement, associé au transport du lait. Les activités de vente à la ferme, comme les kiosques, n'ont pas été considérées comme de la distribution dans le cadre de ce portrait.**

Parmi les entreprises de transformation recensées en zone agricole, certaines occupent une place plus structurante dans l'économie agroalimentaire du territoire. C'est notamment le cas de l'entreprise Les Aliments Dare, à Sainte-Martine, et de Ceresco, à Saint-Urbain-Premier, qui témoignent de la présence d'activités de transformation d'envergure en zone agricole. Ceresco se distingue d'ailleurs par l'importance de ses activités de conditionnement et de mise en marché du soya destiné à l'alimentation humaine. À l'échelle de la MRC, il convient également de souligner la présence de Nortera, située à Sainte-Martine. Bien qu'elle soit hors de la zone agricole visée par le présent portrait, cette entreprise, anciennement liée à Bonduelle, exerce d'importantes activités de transformation agroalimentaire et occupe une place importante dans la structure agroalimentaire du territoire.

Parmi les 14 entreprises de transformation, certaines sont également des exploitations agricoles, ce qui illustre le lien étroit entre production et transformation en zone agricole : dans certains cas, la création de valeur se réalise au sein même d'entreprises directement ancrées dans l'activité agricole. La présence de services liés à l'agriculture confirme pour sa part l'existence d'un tissu d'appui spécialisé, contribuant au fonctionnement de l'écosystème productif et au soutien direct de certaines filières et entreprises du territoire.

La transformation se déploie par ailleurs dans plusieurs créneaux, ce qui témoigne d'une valorisation diversifiée des ressources agricoles du territoire. La transformation ne constitue donc pas seulement une activité complémentaire à la production agricole : elle représente également un levier de diversification économique et de montée en valeur des produits du territoire.

La prépondérance de la transformation confirme ainsi que la zone agricole ne se limite pas à l'activité de production primaire. Elle correspond davantage à un espace de transformation, de valorisation et d'appui aux activités agricoles qu'à un simple espace de circulation des produits.

3.5.2

Répartition territoriale

La répartition des entreprises et établissements agroalimentaires en zone agricole fait ressortir une concentration marquée dans un nombre restreint de municipalités. Saint-Stanislas-de-Kostka regroupe 7 entreprises, soit **35 %** de l'ensemble. Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Urbain-Premier en comptent chacune 4, soit **20 %** chacune. Sainte-Martine en regroupe 3, soit **15 %**, tandis que Beauharnois et Saint-Étienne-de-Beauharnois comptent chacune un établissement. Aucun établissement n'a été recensé à Salaberry-de-Valleyfield en zone agricole.

À elles seules, Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Urbain-Premier concentrent 15 des 20 entreprises recensées, soit **75 %** de l'ensemble analysé. En ajoutant Sainte-Martine, cette proportion atteint **90 %**. L'activité agroalimentaire en zone agricole se concentre donc dans quelques municipalités plutôt que de se répartir de façon homogène sur l'ensemble du territoire. Cette concentration touche principalement les plus petites municipalités et les noyaux villageois de la MRC, tandis que Sainte-Martine se distingue par un rôle davantage structurant, lié à la taille et au rayonnement de certaines entreprises implantées sur son territoire.

Cette répartition met en évidence une concentration de l'activité agroalimentaire en zone agricole dans quelques municipalités, principalement autour des fonctions de transformation et de soutien aux activités agricoles. L'écosystème agroalimentaire apparaît ainsi inégalement réparti sur le territoire, avec plusieurs points d'ancrage locaux plutôt qu'une distribution homogène à l'échelle de la MRC.

Tableau 18

Répartition des entreprises agroalimentaires par municipalité

Municipalité	Nombre	Part de l'ensemble
Saint-Stanislas-de-Kostka	7	35 %
Saint-Louis-de-Gonzague	4	20 %
Saint-Urbain-Premier	4	20 %
Sainte-Martine	3	15 %
Beauharnois	1	5 %
Saint-Étienne-de-Beauharnois	1	5 %
Salaberry-de-Valleyfield	0	0 %
Total	**20**	**100 %**

3.5.3

Profils fonctionnels par municipalité

Les profils municipaux se distinguent de façon notable selon les fonctions représentées.

Saint-Stanislas-de-Kostka se démarque nettement par la place qu'y occupe la transformation, avec 6 entreprises de transformation sur 7, soit **85,7 %** du total municipal. Cette municipalité constitue le principal pôle de transformation agroalimentaire en zone agricole de la MRC, regroupant à elle seule **42,9 %** des activités de transformation recensées.

Saint-Louis-de-Gonzague présente lui aussi un profil fortement orienté vers la transformation, avec trois entreprises sur 4 relevant de cette fonction, soit **75 %** du total municipal. La présence d'une entreprise de services liés à l'agriculture complète ce profil. Ensemble, Saint-Stanislas-de-Kostka et Saint-Louis-de-Gonzague concentrent 9 des 14 activités de transformation, soit **64,3 %** du total. Elles forment ainsi le principal noyau de transformation agroalimentaire en zone agricole à l'échelle de la MRC.

Saint-Urbain-Premier affiche un profil plus équilibré, avec deux entreprises de transformation et deux entreprises de services liés à l'agriculture. Cette répartition traduit une double vocation, à la fois productive et de soutien aux activités agricoles. La municipalité regroupe à elle seule **40 %** des services liés à l'agriculture recensés, ce qui en fait le principal pôle de cette fonction.

Sainte-Martine présente également une structure mixte, avec deux entreprises de transformation et une entreprise de services liés à l'agriculture. Son profil confirme son rôle particulier dans l'écosystème agroalimentaire de la MRC, davantage associé au rayonnement de certaines entreprises qu'au nombre d'établissements recensés.

Beauharnois se caractérise par la présence d'une seule entreprise recensée, associée à la transformation.

Saint-Étienne-de-Beauharnois se distingue par la présence d'un seul établissement recensé, relevant des services liés à l'agriculture.

Au total, la transformation est présente dans 5 des 7 municipalités de la MRC, et dans 5 des 6 municipalités où au moins une entreprise a été recensée. Elle constitue ainsi non seulement la fonction la plus importante en nombre, mais aussi la plus largement diffusée à l'échelle du territoire. À l'inverse, la distribution n'est représentée que dans une seule municipalité, ce qui confirme son caractère présentement marginal dans la structure agroalimentaire observée en zone agricole.

Tableau 19

Répartition des fonctions agroalimentaires par municipalité

Municipalité	Transformation	Services liés à l'agriculture	Distribution	Total
Saint-Stanislas-de-Kostka	1	-	-	1
Saint-Louis-de-Gonzague	2	1	-	3
Saint-Urbain-Premier	-	1	-	1
Sainte-Martine	3	1	-	4
Beauharnois	6	-	1	7
Saint-Étienne-de-Beauharnois	2	2	-	4
Salaberry-de-Valleyfield	-	-	-	0
Total	**14**	**5**	**1**	**20**

3.6

Productions agricoles

Pour ce qui est des données du MAPAQ concernant les productions agricoles, il importe encore une fois de mentionner que celles-ci proviennent principalement d'une extraction ayant été réalisée en juin 2025. Toutefois, elles doivent être interprétées avec une certaine prudence, considérant que les fiches d'enregistrement n'ont pas systématiquement fait l'objet d'une mise à jour régulière au cours des dernières années et que les données pour de nombreuses variables demeurent confidentielles dû à un trop petit nombre de répondants.



3.6.1

Productions végétales et leur évolution

Les données du MAPAQ révèlent que **64,9 %** des exploitations agricoles de la MRC ont comme activité principale la production végétale, très majoritairement la culture de céréales, d'oléagineux, de légumineuses et d'autres grains.

Lorsque l'on considère l'ensemble de la production végétale, non seulement en tant qu'activité principale, il est possible de constater que **90,7 %** des exploitations font, d'une manière ou d'une autre, de la production de céréales, d'oléagineux, de légumineuses et d'autres grains. La superficie exploitée pour cette dernière représente 24 588 ha, soit près de **75 %** de la superficie agricole exploitée. Les productions fourragères occupent également une place importante, avec 134 exploitations, représentant une superficie de 3 446 ha, reflétant une présence associée à la production animale dans la MRC.

L'acériculture est présente dans la MRC, mais demeure marginale, avec 44 exploitations, 514 ha exploités et 57 900 entailles, soit une part très limitée par rapport à l'ensemble de la Montérégie et du Québec. Les productions horticoles et maraîchères sont peu nombreuses et concentrées sur de petites superficies. Les légumes destinés au marché frais représentent 18 exploitations, pour 117 ha, tandis que les légumes de transformation regroupent 19 exploitations, mais sur une superficie plus importante, de 720,6 ha.

Les cultures abritées demeurent marginales, avec seulement 13 exploitations en serre, couvrant une superficie totale de 2,6 ha. Les productions fruitières sont peu développées sur le territoire, tant en culture de champ (12 exploitations pour 40 ha) qu'en verger (4 exploitations pour 20 ha). Les superficies consacrées aux pâturages sont restreintes, avec 38 exploitations en pâturage naturel (157 ha) et 19 exploitations en pâturages améliorés (69 ha).

Enfin, l'horticulture ornementale représente une activité peu présente, avec un nombre très limité d'exploitations et certaines données confidentielles, traduisant une faible implantation de ce type de production dans la MRC.

Tableau 20

Productions végétales

Type de production		MRC de Beauharnois-Salaberry	Montérégie	Québec
Acériculture	Nombre d'exploitations	44	1310	8806
	Superficie exploitée (ha)	514,24	28 667,36	279 442,36
	Nombre d'entailles exploitées	57 900	3 422 433	46 569 738
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	Nombre d'exploitations	253	4089	12 269
	Superficie exploitée (ha)	24 588,33	434 464,44	1 070 430,38
Cultures abritées (en serre)	Nombre d'exploitations	1	-	1
	Superficie exploitée (ha)	1	-	1
Fourrage	Nombre d'exploitations	1	-	4
	Superficie exploitée (ha)	1	-	4
Pâturage naturel	Nombre d'exploitations	-	1	7
	Superficie exploitée (ha)	1	-	4
Pâturages améliorés	Nombre d'exploitations	2	-	4
	Superficie exploitée (ha)	1	-	4
Fruits (champ)	Nombre d'exploitations	-	-	0
	Superficie exploitée (ha)	1	-	4
Fruits (verger)	Nombre d'exploitations	4	416	1 283
	Superficie exploitée (ha)	19,73	3 763,78	6 590,68
Horticulture ornementale en plein champ	Nombre d'exploitations	4	169	829
	Superficie exploitée (ha)	3,77	2 780,15	18 875,84
Horticulture ornementale en conteneur	Nombre d'exploitations	C	70	253
	Superficie exploitée (ha)	C	150,46	920
Légumes pour le marché frais	Nombre d'exploitations	18	697	2 501
	Superficie exploitée (ha)	117,46	18 181,16	49 318,74
Légumes de transformation	Nombre d'exploitations	19	203	405
	Superficie exploitée (ha)	720,59	7 243,66	14 929,89
Autres superficies total	Nombre d'exploitations	282	6 553	26 997
	Superficie exploitée (ha)	3 322,9	124 154,05	1 105 037,74

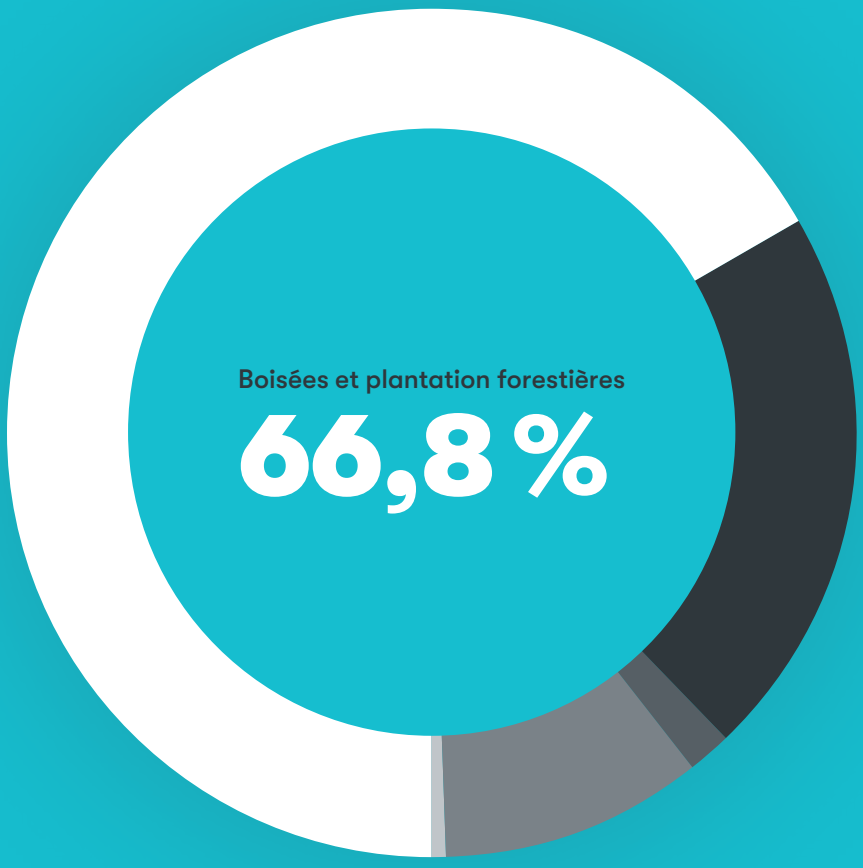
Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025).

C : Donnée confidentielle en raison du faible nombre d'exploitations visées.

La catégorie « Autres superficies » rassemble cinq sous-catégories, soit les autres superficies cultivées et non cultivées, les superficies boisées et plantations forestières, la jachère et les terres en friche. La part des superficies boisées et des plantations forestières est la plus importante, représentant **66,8 %** de la superficie utilisée, suivie par les autres superficies non cultivées, représentant **21,1 %** du total, et les terres en friche comptant pour **10,2 %** de la superficie.

Figure 17

Répartition des superficies occupées par la catégorie « Autres superficies »



Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025).

L'analyse des superficies des productions végétales assurées déclarées en 2025 permet de constater que le soya et le maïs-grain représentent la très vaste majorité d'entre elles, avec des parts respectives de **40 %** et de **38,8 %**, pour un total de **78,8 %**.

Tableau 21

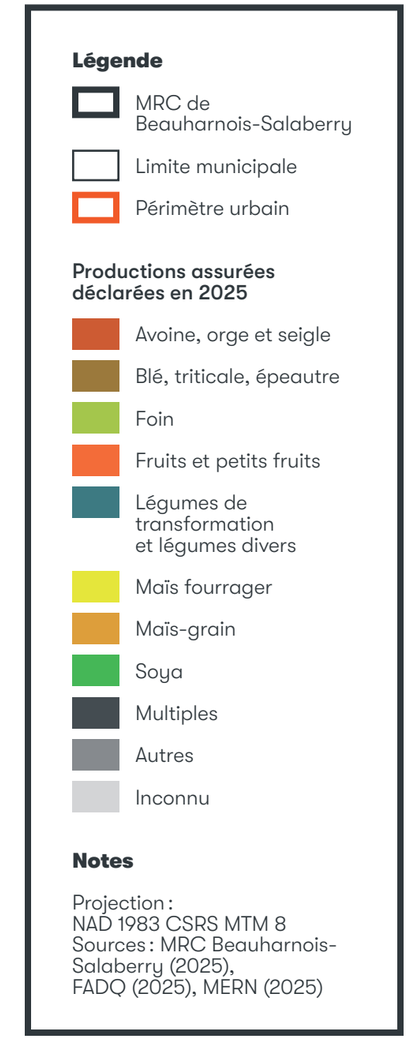
Superficies des productions végétales assurées déclarées en 2025

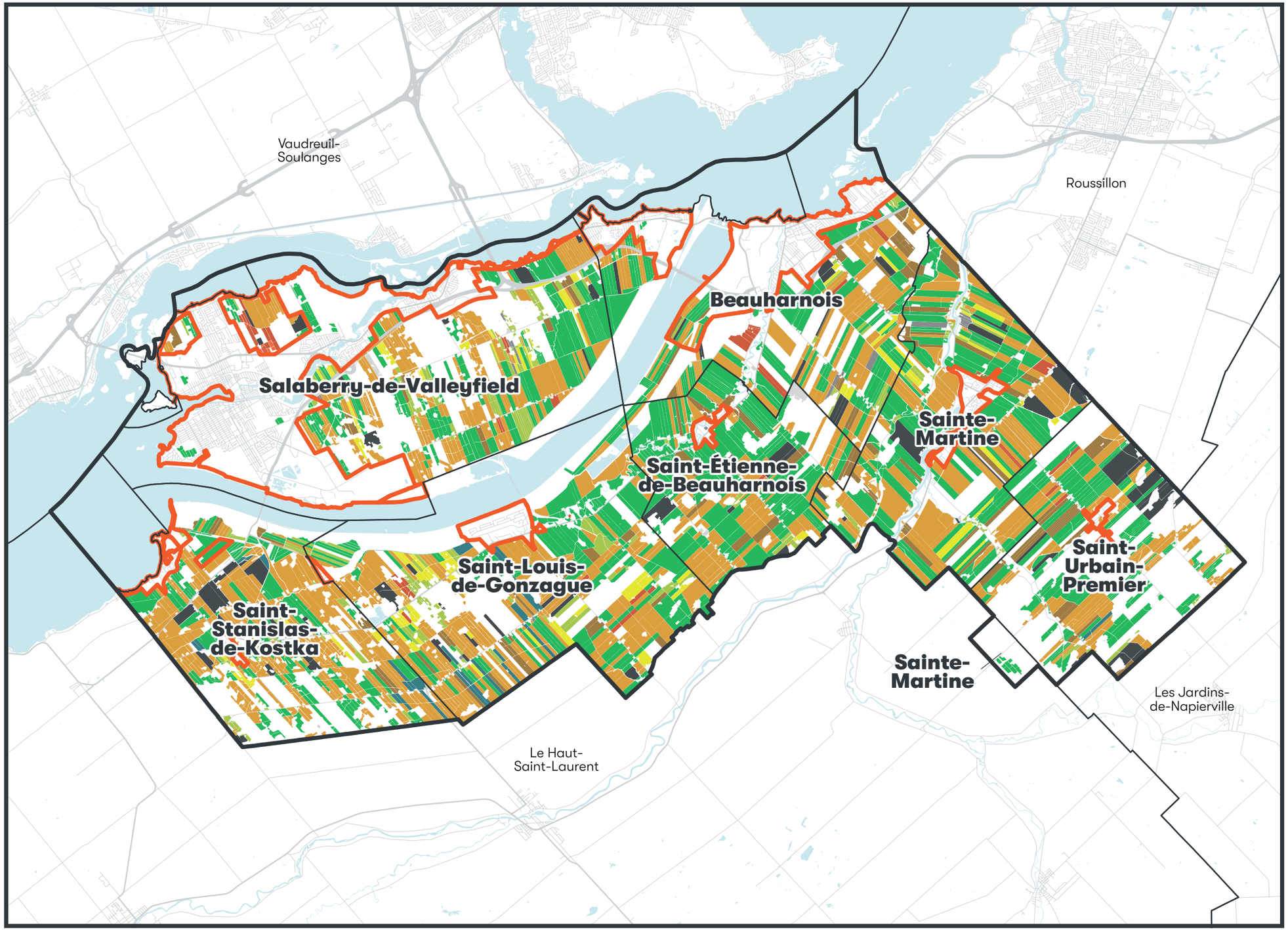
Type de production végétale	Superficie (ha)	Proportion
Soya	10 161,2	40 %
Maïs-grain	9 852,4	38,8 %
Blé, triticale, épeautre	1 427,9	5,6 %
Multiples	1 349,7	5,3 %
Foin	1 007,1	4 %
Maïs fourrager	777,8	3,1 %
Légumes de transformation	305,6	1,2 %
Seigle	183,1	0,7 %
Orge	139,1	0,5 %
Autres	95,3	0,4 %
Inconnu	64,6	0,3 %
Avoine	19,7	0,1 %
Fruits	8,1	0 %
Légumes divers	6,1	0 %
Petits fruits	1,8	0 %
Total	**25 399,4**	**100 %**

Source : Financière agricole du Québec, 2025.

Figure 18

Productions assurées déclarées en 2025





L'évolution du nombre d'exploitations agricoles dans la MRC entre 2010 et 2025, s'explique par des réalités économiques, climatiques et de relève agricole. Une augmentation marquée du nombre d'exploitations ayant une production de fourrages (**378,6 %**), d'acériculture (**300 %**) et de fruits (**77,8 %**) est remarquée. Ces données pourraient témoigner d'une diversification des types de productions pour une même exploitation agricole, ce qui aurait favorisé la naissance de nombreux projets complémentaires (sirop d'érable, petits fruits, foin) permettant de diversifier les revenus des exploitations face à un marché de plus en plus imprévisible :

- **L'augmentation de la production du fourrage pourrait s'expliquer par la volonté des exploitants à stabiliser leurs coûts de production et à assurer une sécurité d'approvisionnement en visant l'autonomie alimentaire.**
- **L'augmentation de l'acériculture est perceptible à l'échelle du Québec et pourrait être liée aux politiques sectorielles. En 2024, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) ont procédé à l'attribution et au tirage de 7 millions de nouvelles entailles pour des projets de démarrage et d'agrandissement. Depuis le mois avril 2026, le nombre total d'entailles en exploitation au Québec devrait être de 62,5 millions d'entailles[8]. Sur le plan des superficies dans la MRC, on constate d'ailleurs une augmentation marquée de 36 % pour cette production.**
- **La production de fruits témoignerait de l'émergence d'une agriculture de proximité, où l'on verrait plus de petites exploitations produire des petits fruits sur de très petites surfaces, ce qui pourrait expliquer la diminution notable de -32,9 % de la superficie malgré la hausse du nombre de fermes.**

La production de légumes, pour sa part, a vu son nombre d'exploitations diminuer de **-27,5 %** sur la période, accompagnée d'une diminution de **-33,8 %** des superficies. Cette baisse pourrait s'expliquer par la concurrence à l'international* et la nécessité d'avoir recours à des travailleurs étrangers ainsi qu'à la concurrence à l'international, surtout considérant la proximité de la MRC à la frontière américaine.

La production végétale principale dans la MRC, les céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains, a connu une hausse de **9,1 %** du nombre d'exploitations, ainsi qu'une augmentation de **3,8 %** de la superficie cultivée, ce qui pourrait témoigner d'un renforcement de la consolidation des exploitations existantes.

Tableau 22

Évolution du nombre d'exploitations agricoles et des superficies des productions végétales dans la MRC de Beauharnois-Salaberry, 2010-2025

Type de production	Nombre d'exploitations agricoles			Superficie (ha)		
	2010	2025	Var.	2010	2025	Var.
Acériculture	11	44	300 %	378	514,24	36 %
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	232	253	9,1 %	23 696	24 588,33	3,8 %
Cultures abritées (en serre)	12	13	8,3 %	4	2,64	-34 %
Fourrages	28	134	378,6 %	3 728	3 445,94	-7,6 %
Fruits	9	16	77,8 %	88	59,03	-32,9 %
Horticulture ornementale	2	4	100 %	1	3,77	277 %
Légumes	51	37	-27,5 %	1 265	838,05	-33,8 %

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025) et MRC de Beauharnois-Salaberry, plan de développement de la zone agricole (2014).

[8] *PPAQ (2024). L'acériculture : une activité économique durable en pleine croissance. Récupéré de https://ppaq.ca/fr/mot-du-president/lacericulture-une-activite-economique-durable-en-pleine-croissance/*

* *Notamment la perte de certains marchés de la distribution (ex. Costco) par Nortera, l'un des principaux transformateurs de la région.*

3.6.2

Productions animales et leur évolution

Les données du MAPAQ démontrent que **35,1 %** des exploitations agricoles de la MRC ont comme activité principale la production animale. La production majoritaire est celle des bovins laitiers et de la production laitière, qui représente **84,7 %** de l'ensemble de la production animale en tant qu'activité principale. L'organisation actuelle de ce secteur et les écarts de volume entre les élevages pourraient s'expliquer par les structures de mise en marché au Québec, la gestion des quotas et des choix stratégiques face aux coûts de production.

Les données du MAPAQ pour les bovins laitiers étant confidentielles, il convient de les compléter par celles du recensement agricole de 2021 de Statistique Canada. Ainsi, on peut constater qu'en 2021 4 772 bovins laitiers étaient répartis au sein de 64 exploitations agricoles. Celle-ci constitue l'une des plus importantes productions animales de la MRC. L'élevage de bovins de boucherie représente la seconde plus importante production animale du territoire, avec 13 exploitations, 3 135 têtes et 2 377 unités animales.

La production porcine est assurée par un nombre limité d'exploitations, soit 5 exploitations, mais se distingue par un volume élevé de production, avec 6 413 têtes et 1 053 unités animales, indiquant une production concentrée. L'élevage de veaux lourds regroupe, quant à lui, 17 exploitations, pour un total de 30 unités animales, traduisant une présence diffuse et de petite envergure à l'échelle du territoire. La production ovine et caprine est peu représentée, avec respectivement 3 exploitations ovines (1 182 têtes) et 4 exploitations caprines (30 têtes), ce qui témoigne d'une diversification animale limitée. Enfin, la présence équine est observable, avec 14 exploitations et 52 chevaux, représentant principalement des activités de loisir ou de petite production.



Tableau 23

Productions animales

Type de production		MRC de Beauharnois-Salaberry	Montérégie	Québec
Apiculture	Nombre d'exploitations	0	108	421
	Nombre de ruches	4 770	17 380	93 083
Bovins de boucherie	Nombre d'exploitations	13	592	4 158
	Nombre de têtes	3 135	37 875	281 466
	Nombre d'unités animales	2 377	33 530	252 789,5
Bovins laitiers	Nombre d'exploitations	C	1 006	5 254
	Nombre de têtes	C	117 531	585 120
	Nombre d'unités animales	6 860*	105 069,5	521 337
Caprins	Nombre d'exploitations	4	98	509
	Nombre de têtes	30	5 924	23 051
	Nombre d'unités animales	3,63	580,84	2 362,06
Chevaux	Nombre d'exploitations	14	461	2 836
	Nombre de têtes	52	2 903	15 927
	Nombre d'unités animales	63,25	3 638,58	19 772,24
Ovins	Nombre d'exploitations	3	144	967
	Nombre de têtes	1 182	25 228	236 421
	Nombre d'unités animales	125,16	2 653,04	25 925,64
Porcs	Nombre d'exploitations	5	575	1 888
	Nombre de têtes	6 413	1 667 128	4 893 729
	Nombre d'unités animales	1 052,67	238 744,93	701 972,96
Veaux lourds	Nombre d'exploitations	17	149	336
	Nombre de têtes	3,67	66 685	134 781
	Nombre d'unités animales	30	15 773,93	34 235,01
Volailles (poulets et dindons)	Nombre d'exploitations	8	563	2 121
	Nombre de têtes	6 175	16 596 042	46 667 862
	Nombre d'unités animales	23,14	69 715,43	191 265,43
Autres volailles (canards, émeus, etc.)	Nombre d'exploitations	C	64	221
	Nombre de têtes	C	1 424 356	1 941 518
	Nombre d'unités animales	C	954,07	4 162,44

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025).
C : Donnée confidentielle en raison du faible nombre d'exploitations visées. ** Donnée provenant du Bilan du PDZA de 2014, produit par la MRC de Beauharnois-Salaberry.*

Tableau 24

Production de bovins laitiers

Type de production		MRC de Beauharnois-Salaberry	Montérégie	Québec
Bovins laitiers	Nombre d'exploitations	64	902	4 679
	Nombre de têtes	4 772	70 520	356 956

Source : Statistique Canada, recensement sur l'agriculture 2021.

En ce qui a trait à l'évolution du nombre d'unités animales dans la MRC entre 2010 et 2025, il est possible de remarquer une diminution marquée pour les bovins de boucherie (**-15,5 %**), les bovins laitiers (**-22,7 %**), les ovins (**-50,3 %**) et les volailles (**-87 %**).

Au contraire, le nombre d'unités animales des chevaux et des porcs a connu une augmentation sur la période, respectivement de **27 %** et de **6,4 %**.

Tableau 25

Évolution du nombre d'unités animales dans la MRC de Beauharnois-Salaberry, 2010-2025

Type de production	Unités animales		
	2010	2025	Variation
Bovins de boucherie	2 850	2 377	-15,5 %
Bovins laitiers	8 880	6 860	-22,7 %
Chevaux	50	63,25	27 %
Ovins	250	125,16	-50,3 %
Porcs	995	1 052,67	6,4 %
Volailles (poulets et dindons)	180	23,14	-87 %

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025) et MRC de Beauharnois-Salaberry, plan de développement de la zone agricole (2014).

3.7

Transformation de produits agricoles et mise en marché

On retrouve sur le territoire de la MRC un total de 10 exploitations agricoles exerçant une activité de transformation de produits agricoles, représentant **2,8 %** du total. En comparaison, **6,6 %** des exploitations agricoles en Montérégie et **7,2 %** dans l'ensemble du Québec effectuent de la transformation de produits agricoles.

Cette activité semble d'ailleurs s'effectuer davantage au sein des exploitations de plus petite taille, dont les structures et le calendrier de production facilitent le développement de ce créneau de valorisation.

Tableau 26

Exploitations agricoles avec transformation de produit agricole

	Nombre d'exploitations agricoles		
Caractéristique de l'exploitation	**MRC de Beauharnois-Salaberry**	**Montérégie**	**Québec**
Fabrication de produits laitiers (vaches, chèvres ou brebis)	C	6	41
Découpe et transformation de viandes, volailles et poissons (pâté, charcuterie, etc.)	-	44	185
Fabrication de produits de l'érable (autres que le sirop)	C	163	963
Transformation de fruits et légumes (conserve, jus, etc.)	C	116	466
Fabrication de produits de boulangerie et pâtisserie		35	122
Fabrication de boissons alcoolisées	C	117	292
Autres	C	59	302
Total exploitations agricoles avec produits transformés	**10**	**458**	**2044**

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025).

C : Donnée confidentielle en raison du faible nombre d'exploitations visées.

Pour ce qui est de la mise en marché, on retrouve dans la MRC, 49 exploitations agricoles effectuant de la vente directe[9] au consommateur, principalement en lien avec les céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains.

Par ailleurs, huit exploitations agricoles offrent une mise en marché liée à l'agrotourisme.

Tableau 27

Vente directe au consommateur ou agrotourisme selon l'activité principale

Activité principale	Mise en marché	Agrotourisme	Total
Acériculture	C	-	C
Apiculture	C	C	C
Autres fruits	4	C	4
Autres légumes frais	5	C	5
Autres légumes de transformation	C	-	C
Bovins de boucherie	C	-	C
Bovins laitiers et production laitière	C	C	5
Caprins	C	-	C
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	14	-	14
Cultures abritées	5	-	5
Fourrages	C	-	C
Horticulture ornementale	C	-	C
Œufs	C	-	C
Ovins	C	-	C
Pommes	C	C	C
Poulets et dindons	C	-	C
Total général	**49**	**8**	**51**

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025).

C : Donnée confidentielle en raison du faible nombre d'exploitations visées.

[9] La vente directe n'implique pas nécessairement la présence d'un kiosque à la ferme, il peut également s'agir d'un producteur qui vend sa paille, son foin à un autre producteur.

3.8

Emplois liés au secteur de la production agricole

En 2021, 114 exploitations agricoles ont déclaré avoir rémunéré 429 salariés. De ces 429 salariés, 170 étaient payés sur une base saisonnière ou temporaire, alors que 260 l'étaient sur une base annuelle, que ce soit à temps plein ou à temps partiel. De plus, 66 exploitations ont déclaré avoir employé un total de 140 salariés membres de la famille.

Tableau 28

Emplois liés au secteur de la production agricole

Territoire	Salariés payés sur une base annuelle			Salariés payés sur une base saisonnière ou temporaire	Total		Employés qui étaient des membres de la famille	
	Temps plein	Temps partiel	Sous-total		Salariés	Exploitations déclarantes	Salariés	Exploitations déclarantes
MRC de Beauharnois-Salaberry	193	67	260	170	429	114	140	66

Source : Statistique Canada, recensement sur l'agriculture 2021.



3.9

Pratiques agroenvironnementales et certification biologique

Sur le plan des pratiques agroenvironnementales, on peut constater que 144 exploitations agricoles (**51,6 %** du total) emploient des superficies en travail réduit du sol pour leurs cultures annuelles. Ces superficies, généralement exploitées en semis direct ou sur billon, représentent 9 960 ha, équivalant à **30,4 %** du total des superficies exploitées dans la MRC. Les plus importantes superficies de ce type se trouvent dans la municipalité de Sainte-Martine.

Tableau 29

Superficie en travail réduit du sol pour les cultures annuelles

Territoire	Nombre d'exploitation agricole	Superficie exploitée en semis direct ou sur billon (ha.)
Beauharnois	13	902,2
Sainte-Martine	39	2 438,1
Saint-Étienne-de-Beauharnois	13	805,6
Saint-Louis-de-Gonzague	21	1 490,9
Saint-Stanislas-de-Kostka	17	863,9
Saint-Urbain-Premier	21	1 695,7
Salaberry-de-Valleyfield	20	1 763,6
MRC de Beauharnois-Salaberry	**144**	**9 960**
Montérégie	2695	202 872,3
Québec	7748	518 410,9

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025).

En outre, la MRC compte un total de 53 exploitations agricoles faisant des engrais verts, principalement concentrées dans la municipalité de Sainte-Martine (20).

Selon les données du recensement sur l'agriculture, la MRC comptait en 2021 quatre exploitations agricoles possédant une certification biologique pour la vente, ne représentant que **1,4 %** du total des exploitations. En comparaison, on retrouve une part des exploitations agricoles détenant une certification biologique pour la vente de **6,2 %** en Montérégie et de **8,8 %** dans l'ensemble du Québec.

Tableau 30

Exploitations agricoles faisant des engrais verts

Territoire	Nombre d'exploitation agricole
Beauharnois	C
Sainte-Martine	20
Saint-Étienne-de-Beauharnois	C
Saint-Louis-de-Gonzague	11
Saint-Stanislas-de-Kostka	5
Saint-Urbain-Premier	4
Salaberry-de-Valleyfield	8
MRC de Beauharnois-Salaberry	**53**
Montérégie	1 507
Québec	4 392

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extraction de juin 2025).
C : Donnée confidentielle en raison du faible nombre d'exploitations visées.

Tableau 31

Certification biologique pour la vente

Territoire	Nombre d'exploitations agricoles avec une certification biologique	Nombre d'exploitations agricoles	Part des exploitations agricoles avec une certification biologique
MRC de Beauharnois-Salaberry	**4**	**286**	**1,4 %**
Montérégie	404	6 541	6,2 %
Québec	2 474	28 133	8,8 %

Source : Statistique Canada, recensement sur l'agriculture 2021.

3.10

Programmes d'aide financière

Entre 2018 et 2023, les différentes aides financières octroyées par le gouvernement du Québec aux exploitations agricoles de la MRC ont totalisé 3 775 479 $, bénéficiant à 185 d'entre elles. Le montant total moyen octroyé par exploitation agricole, de 20 408 $, était toutefois inférieur à celui de la Montérégie, de 24 876 $.

Tableau 32

Aide financière octroyée par le gouvernement du Québec entre 2018 et 2023

Territoire	Nombre de demandes d'aide financière	Montant total octroyé	Montant total moyen octroyé par exploitation
MRC de Beauharnois-Salaberry	**185**	**3 775 479 $**	**20 408 $**
Montérégie	3 111	77 390 707 $	24 876 $

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extractions entre mars 2018 et mars 2023).

Sur un total de 303 demandes reçues entre 2018 et 2023 pour le programme Prive-Vert dans la MRC, 113 exploitations agricoles ont pu en bénéficier. Celles-ci ont reçu un montant total de 2 117 613 $, représentant une moyenne par exploitation de 18 740 $ sur la période. Les deux volets les plus populaires du programme ont été les pratiques et ouvrages de conservation des sols, ainsi que les équipements et pratiques pour la réduction des risques liés aux pesticides.

Tableau 33

Aide financière octroyée par le biais du programme Prime-Vert entre 2018 et 2023

Territoire	Nombre de demandes	Nombre de bénéficiaires	Montant total du paiement	Montant moyen du paiement par exploit.
MRC de Beauharnois-Salaberry	**303**	**113**	**2 117 613 $**	**18 740 $**

Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (extractions entre mars 2018 et mars 2023).

4
Diagnostic

Le diagnostic consiste d'une part en un portrait des forces, des faiblesses, des contraintes et des opportunités constatées, et d'autre part en une définition des principaux enjeux concernant la zone agricole de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Il est basé sur les faits saillants du portrait du territoire et des activités agricoles, ainsi que sur la tenue d'un groupe de discussion ayant eu lieu le 27 avril 2026 avec des acteurs du milieu agricole et d'échanges avec le Comité consultatif agricole.

Dans le cadre du présent exercice, il est nécessaire de convenir qu'une force est un fait sur lequel il faut s'appuyer pour assurer le développement du secteur et qu'une opportunité est un fait sur lequel il faut travailler afin d'accroître le développement du secteur, qu'il faut saisir et sur laquelle on ne possède pas d'emprise. Cette distinction s'applique également aux faiblesses et contraintes. Le diagnostic qui suit permettra de définir la vision, les orientations, les objectifs et les projets qui serviront le développement et la mise en valeur de la zone agricole.

4.1
Principaux constats du portrait

— Un territoire fortement agricole :

L'affectation agricole couvre **78,2 %** du territoire, tandis que les milieux urbains et noyaux villageois représentent **7,8 %**. Le territoire comprend également une composante récréative significative (**6,1 %**, essentiellement liée au parc régional) et une composante industrielle (**4,8 %**), principalement dans les villes de Beauharnois et de Salaberry de Valleyfield.

— Un contexte démographique en croissance, mais vieillissant :

Entre 2011 et 2021, la population de la MRC a augmenté de **10,3 %** (dynamisme comparable à la Montérégie). En 2021, les 65 ans et plus représentent **23 %** de la population, proportion supérieure aux moyennes régionale et provinciale. La période 2011-2021 est marquée par une baisse des 15–24 ans (**-21,1 %**) et des 45–64 ans (**-6,5 %**), et une hausse des 0–14 ans (**+28 %**), des 25–44 ans (**+24,8 %**) et des 65 ans et plus (**+28,3 %**).

— Un milieu au potentiel agronomique élevé, encadré par des contraintes hydriques et environnementales :

La MRC présente une forte proportion de sols de classe 2 (**69,6 %**), associés à un bon potentiel agricole. Le territoire est structuré par le fleuve Saint Laurent et le canal de Beauharnois, et comprend notamment les bassins versants Châteauguay et Saint Louis. Plusieurs milieux humides sont présents (dominance de marécages), avec des zones de contraintes naturelles, dont plus de 643 ha en zones inondables. Des contraintes anthropiques en zone agricole ou à proximité sont aussi recensées (anciens sites d'élimination, carrières, entreprises à risque, postes électriques, sites de carcasses), ainsi que 320,5 ha soumis à des contraintes sonores le long du réseau supérieur.

— Une zone agricole très étendue et en augmentation :

En 2024, la zone agricole totalise 37 066,6 ha (**79 %** de la superficie terrestre ; **4,8 %** du territoire agricole de la Montérégie). Depuis la constitution de la zone, le bilan net indique une perte de 60,8 ha (inclusions : +73,4 ha ; exclusions : -134,2 ha), les exclusions étant concentrées dans les villes de Beauharnois et de Salaberry de Valleyfield. Toutefois, deux inclusions majeures planifiées, totalisant 268,1 ha, changeront ce portrait en un gain net de 207,3 ha de zone agricole.

— Une particularité : d'importante superficies cultivées en zone blanche

Par ailleurs la MRC de Beauharnois-Salaberry totalise 705,85 ha de superficies cultivées en zone blanche, dont 278 ha se trouvent à l'intérieur des différents périmètres urbains et 427,8 ha à l'extérieur de ceux-ci.

— Une occupation agricole intensive et une tenure majoritairement en propriété :

Plus de **88 %** de la zone agricole est exploitée (32 776,6 ha) et près de **78 %** est cultivée (28 839,7 ha). La proportion de superficie cultivée est supérieure à celle de la Montérégie. En termes de tenure, **64 %** des superficies exploitées le sont en propriété (**36 %** en location).

— Un tissu de 279 exploitations en consolidation, possédant d'importants capitaux :

La MRC compte 279 exploitations. Entre 2010 et 2025, le nombre d'exploitations a diminué de **-8,2 %** (304 à 279) alors que la superficie exploitée est demeurée quasi stable (**-0,3 %**), traduisant un mouvement de consolidation et une hausse de la superficie moyenne de **8,3 %** (108 ha à 117 ha). Les capitaux agricoles sont élevés : en 2021, **80 %** des exploitations ont déclaré un capital agricole d'au moins 1 M$, dont **41 %** de 3,5 M$ et plus.

— Des revenus moyens inférieurs à la moyenne montérégienne et des coûts d'exploitation significatifs :

Les revenus agricoles totaux déclarés atteignent 111 971 792 $, pour un revenu moyen de 401 333 $ par exploitation, inférieur à la Montérégie (627 926 $). En 2021, les dépenses de fonctionnement totalisaient 117 505 950 $, soit 410 860 $ en moyenne par exploitation. Par ailleurs, la valeur moyenne des terres transigées en Montérégie Ouest a atteint 39 632 $/ha en 2024 (**+22,9 %** depuis 2021), avec une forte variabilité.

— Une relève présente, mais un défi de transition à court terme :

Le vieillissement est marqué : près de six exploitations sur dix sont dirigées par une personne de 60 ans et plus, et l'âge moyen des membres est de 57,9 ans (en hausse de 6,4 ans depuis 2010). En 2025, **40 %** des exploitations ont une relève prévue (111), mais 23 exploitations prévoient une vente ou un transfert d'ici cinq ans, ce qui souligne un enjeu concret de continuité.

— Une spécialisation en grandes cultures et une production animale dominée par le lait, avec une diversification encore limitée :

La production végétale est dominante : **64,9 %** des exploitations ont une activité principale végétale, surtout en céréales/oléagineux/légumineuses, présentes chez **90,7 %** des exploitations et occupant près de **75 %** de la superficie exploitée (24 588 ha). En 2025, les superficies assurées sont largement concentrées en soya (**40 %**) et maïs grain (**38,8 %**). Du côté de la production animale, **35,1 %** des exploitations ont une activité principale animale, dominée par la production laitière (en 2021 : 4 772 bovins laitiers dans 64 exploitations). Les productions horticoles, maraîchères, fruitières et en serre demeurent, somme toute, de faible ampleur.

— Peu de transformation, mais une base de circuits courts et des pratiques agroenvironnementales déjà engagées :

La transformation est exercée par 10 exploitations (**2,8 %**), sous les moyennes régionale et provinciale. La vente directe concerne 49 exploitations et l'agrotourisme 8. Sur le plan agroenvironnemental, **51,6 %** des exploitations pratiquent le travail réduit du sol (9 960 ha) et 53 exploitations utilisent des engrais verts. La certification biologique demeure marginale (4 exploitations ; **1,4 %**). Les programmes d'aide entre 2018 et 2023 ont totalisé 3,78 millions de dollars (185 exploitations), dont 2,12 millions de dollars via le programme Prime Vert (113 exploitations).

4.2

Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Tableau 34

Synthèse du diagnostic

Forces

- Zone agricole très étendue et fortement exploitée et cultivée.
- Sols à haut potentiel (près de 70 % en classe 2).
- Accessibilité (autoroutes 30 et 530) et position stratégique à proximité des pôles urbains de la CMM.
- Tissu agricole productif et possédant d'importants capitaux.
- Nombre important d'exploitations possédant une relève (40 %).
- Implantation des pratiques agroenvironnementales.

Faiblesses

- Une certaine forme de dépendance au marché des grandes cultures, qui représentent près de 75 % des superficies.
- Revenu moyen par exploitation inférieur à la Montérégie (401 000 $ comparativement à 628 000 $).
- Transformation à la ferme peu développée (2,8 % des exploitations).
- Production biologique très marginale (1,4 % des exploitations).
- Cohabitation entre les fonctions agricoles et les fonctions urbaines.
- Lourdeur des démarches administratives.
- État dégradé de certaines bandes riveraines.

Opportunités

- Développement de la valeur ajoutée (transformation, conditionnement, entreposage) et structuration de l'offre locale, en s'appuyant sur la vente directe existante.
- Potentiel de croissance lié à la diversification des productions (horticulture, maraichage, serre, fruit).
- Accélération de la transition agroenvironnementale via les leviers et programmes existants.
- Proximité d'importants marchés (pôles urbains régionaux et CMM).
- Renforcement de la planification agricole territoriale pour faciliter la cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles (révision du schéma d'aménagement).
- Optimisation des modalités de gouvernance et des processus administratifs.

Menaces

- Hausse et volatilité du prix des terres (39 632 $/ha en 2024 ; +22,9 % depuis 2021 ; grande variabilité).
- Risques climatiques (événements extrêmes, stress hydrique) et exposition aux zones inondables.
- Renouvellement générationnel : transferts à court terme dans un contexte de vieillissement.
- Volatilité du contexte économique et augmentation des coûts d'exploitation.

Forces

— Une zone agricole très étendue et fortement exploitée et cultivée.

La MRC dispose d'une vaste zone agricole, dont une importante proportion est activement exploitée et cultivée. Cette occupation dynamique du territoire constitue un atout majeur pour le maintien d'un secteur agricole structurant et pour le développement de nouvelles activités agricoles.

— Des sols à haut potentiel.

La présence d'une forte proportion de sols à haut potentiel agronomique constitue une importante force du territoire. Ces sols (près de **70 %** en classe 2) offrent des conditions favorables à une agriculture productive et diversifiée et représentent un capital naturel à préserver pour soutenir la pérennité du secteur agricole.

— Une accessibilité et une position géographique stratégique.

La proximité des autoroutes 30 et 530 ainsi que des principaux pôles urbains de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) confère au territoire une excellente accessibilité. Cette position stratégique facilite notamment l'approvisionnement, le transport des produits agricoles et l'accès à d'importants marchés de consommation.

— Un tissu agricole productif et possédant d'importants capitaux.

Le secteur agricole de la MRC repose sur des entreprises productives et bien établies, disposant d'actifs et de capitaux importants. Cette capacité financière et productive constitue un levier favorable à la consolidation des entreprises, à l'investissement et à l'innovation.

— Un nombre important d'exploitations possédant une relève.

La présence d'une relève identifiée dans une proportion importante des exploitations témoigne d'une volonté de maintenir et de poursuivre les activités agricoles sur le territoire. Avec **40 %** des exploitations ayant une relève, la MRC dispose d'un potentiel intéressant pour assurer la pérennité et le renouvellement de son tissu agricole.

— Des pratiques agroenvironnementales émergentes.

L'adoption de pratiques agroenvironnementales par plusieurs entreprises agricoles de la MRC témoigne de leur capacité à s'adapter aux nouvelles réalités environnementales et climatiques et leur ouverture à l'innovation. Ces pratiques contribuent notamment à la protection des sols et de l'eau, à la réduction des impacts environnementaux et à l'amélioration de la durabilité des activités agricoles.

Faiblesses

— Une dépendance relativement importante au marché des grandes cultures.

La prédominance des grandes cultures, qui représentent près de **75 %** des superficies cultivées, traduit une certaine concentration de la production agricole. Cette situation peut accroître la vulnérabilité des entreprises à différents facteurs à la fois économiques (fluctuations des prix liés aux conditions des marchés et aux variations des coûts de production, limitation de la diversification des sources de revenus) et environnementaux (vulnérabilité à certains ravageurs ou maladies, plus faible résilience aux changements climatiques etc.).

— Un état et une qualité des bandes riveraines à améliorer.

L'évaluation inspirée de l'indice de qualité des bandes riveraines (IQBR) et l'étude réalisée par GéoMont dressent un portrait similaire de l'état des bandes riveraines sur le territoire.

Alors que l'IQBR adapté met en évidence une qualité généralement faible à très faible, l'analyse de GéoMont indique que **46,4 %** des bandes riveraines sont conformes, **21,4 %** presque conformes et **32,3 %** non conformes. Ces résultats témoignent d'une situation contrastée, où des efforts de protection et de restauration demeurent nécessaires.

— Un revenu moyen par exploitation inférieur à celui de la Montérégie.

Le revenu moyen par exploitation est inférieur à celui observé à l'échelle de la Montérégie, soit 401 000 $ comparativement à 628 000 $. Cet écart peut témoigner d'une capacité financière plus limitée pour certaines entreprises et réduire leur marge de manœuvre pour investir, innover ou diversifier leurs activités.

— La transformation à la ferme peu développée.

La transformation à la ferme demeure peu présente sur le territoire, avec seulement **2,8 %** des exploitations qui déclarent exercer ce type d'activité. Cette faible diversification limite les possibilités de créer de la valeur ajoutée localement et de diversifier les sources de revenus des entreprises agricoles.

— Une production biologique très marginale.

La production biologique demeure peu développée, puisqu'elle concerne seulement **1,4 %** des exploitations. Cette faible présence limite la diversité des modèles de production et les possibilités de répondre à une demande croissante pour des produits issus de pratiques agricoles différenciées.

— Une cohabitation entre les fonctions agricoles et urbaines.

La proximité et l'imbrication des milieux agricoles et urbains génèrent des enjeux de cohabitation entre les différentes activités et usages du territoire, surtout en période d'épandage et de récolte. Cette situation peut notamment entraîner des conflits d'usage, des contraintes pour les activités agricoles et une pression accrue sur le territoire agricole.

— Une lourdeur des démarches administratives.

La complexité et la multiplicité des démarches administratives ont été nommées comme des contraintes importantes pour les entreprises agricoles. Le temps et les ressources consacrés à ces démarches limitent la capacité des producteurs à se concentrer sur leurs activités, leurs projets de développement et leurs investissements.

Opportunités

— Développement de la valeur ajoutée et structuration de l'offre locale.

Le développement de la transformation, du conditionnement et de l'entreposage à la ferme ou à proximité des lieux de production offre une occasion d'accroître la valeur ajoutée des produits agricoles et de diversifier les revenus des entreprises. La présence d'une offre en vente directe constitue une base favorable sur laquelle s'appuyer pour mieux structurer les circuits courts et renforcer la mise en marché locale.

— Potentiel de croissance lié à la diversification des productions.

Bien qu'encore limité sur le territoire de la MRC, le développement de productions telles que l'horticulture, le maraîchage, les cultures en serre et les productions fruitières représentent autant d'occasions de diversifier le secteur agricole et de réduire sa dépendance aux grandes cultures. Ils constituent de plus un potentiel de valorisation complémentaire de certaines parcelles actuellement sous exploitées. Ces productions peuvent également répondre à une demande croissante pour une offre alimentaire locale et diversifiée.

— Accélération de la transition agroenvironnementale.

Les leviers financiers, techniques et les programmes déjà disponibles offrent une occasion d'accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles. Cette transition peut contribuer à renforcer la résilience des entreprises tout en améliorant la protection des sols, de l'eau et des écosystèmes.

— Proximité d'importants marchés.

La proximité des principaux pôles urbains régionaux et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) constitue un avantage important pour les entreprises agricoles. Elle leur donne accès à un bassin important de consommateurs et offre des possibilités de développement pour les circuits courts, la vente directe et la mise en marché de produits locaux.

— Renforcement de la planification agricole territoriale.

La révision du schéma d'aménagement représente une occasion de mieux intégrer les réalités agricoles dans la planification du territoire. Elle peut contribuer à favoriser une cohabitation plus harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles et à mieux protéger les conditions nécessaires à la pérennité des activités agricoles.

— Optimisation des modalités de gouvernance et des processus administratifs.

Le renforcement de la collaboration entre la MRC, les producteurs agricoles, leurs syndicats et d'autres intervenants du milieu agricole, représentent une occasion de rendre l'intervention publique plus efficace et mieux adaptée aux besoins des entreprises agricoles. Une meilleure coordination entre les acteurs et des démarches simplifiées pourrait faciliter la réalisation des projets et réduire les contraintes administratives pour les producteurs.

Menaces

— Hausse et volatilité du prix des terres.

La hausse importante du prix des terres agricoles, qui atteint 39 632 $/ha en 2024, combinée à une augmentation de **22,9 %** depuis 2021 et à une forte variabilité des valeurs, constitue une contrainte pour l'accès à la propriété pour les producteurs et particulièrement pour la relève. Cette pression sur le foncier peut également accroître les coûts d'expansion des entreprises agricoles et favoriser la concentration des terres.

— Risques climatiques et exposition aux zones inondables.

L'augmentation des événements climatiques extrêmes, les épisodes de stress hydrique et l'exposition de certaines terres aux zones inondables peuvent affecter directement les rendements, les infrastructures et la rentabilité des entreprises agricoles. Ces risques accentuent l'incertitude entourant les activités agricoles et nécessitent des investissements importants en adaptation et en prévention.

— Renouvellement générationnel.

Le vieillissement des propriétaires et le nombre important de transferts d'entreprises à prévoir à court terme représentent un enjeu pour la pérennité du secteur agricole. L'absence de relève adéquate ou les difficultés liées au financement et à la transmission des entreprises pourraient entraîner la cessation de certaines activités agricoles ou la perte de savoir-faire.

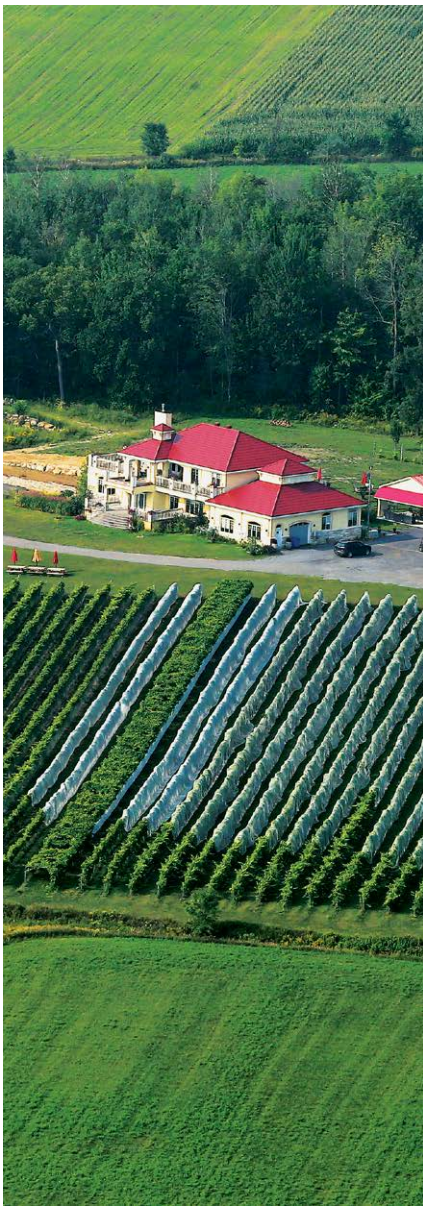
— Volatilité du contexte économique et augmentation des coûts d'exploitation.

La fluctuation des prix des intrants, de l'énergie, de la machinerie et des autres facteurs de production exerce une pression croissante sur les marges des entreprises agricoles. Cette volatilité économique peut réduire leur capacité d'investissement, fragiliser leur rentabilité et accroître leur vulnérabilité aux fluctuations des marchés.



4.3
Enjeux

Le portrait et le diagnostic de la zone agricole, complétés par une démarche collaborative avec les acteurs du milieu agricole, mettent en évidence plusieurs enjeux importants qui témoignent d'une complexification croissante de la réalité au sein du milieu agricole dans la MRC de Beauharnois-Salaberry.



— **Le renforcement de la résilience économique par la diversification des productions et des revenus.**

L'importance de reconnaître l'agriculture comme l'un des principaux moteurs économiques de la MRC demeure indéniable. Toutefois, la volatilité des marchés, l'augmentation des coûts d'exploitation et la hausse de la valeur foncière rendent nécessaire l'adoption de stratégies économiques plus diversifiées afin de renforcer la résilience du secteur et de soutenir sa pérennité.

— **L'accélération de l'adaptation aux changements climatiques et la performance agroenvironnementale.**

Tout comme la réalité économique, les enjeux environnementaux se complexifient et leur occurrence augmente. Il n'est donc plus simplement question d'une intégration optimale de la dimension environnementale aux pratiques agricoles. Il s'agit de trouver un équilibre entre productivité agricole, rentabilité et protection des ressources naturelles (sols, eau, biodiversité). L'enjeu est ainsi d'accélérer cette transition afin de préserver la capacité de production agricole à long terme, tout en améliorant la qualité de l'environnement.

— **L'assurance d'une relève et la réussite des transferts d'entreprises.**

La continuité des entreprises agricoles dépend toujours de leur capacité à assurer le passage de l'entreprise d'une génération à une autre ou à un/de nouveau(x) propriétaire(s). Or les défis auxquels fait face la relève agricole ne se sont pas estompés, au contraire. Le coût élevé des terres et des équipements, l'accès au financement, le manque de main-d'œuvre et la complexité de la gestion d'une entreprise agricole en sont des exemples. De plus, un transfert réussi nécessite une planification financière, juridique et humaine afin de préserver la viabilité de l'entreprise et les connaissances acquises au fil des années.

— **La cohabitation des milieux ruraux et urbains et la compatibilité des activités.**

Déjà présent en 2014, cet enjeu demeure d'actualité et conserve toute son importance. L'arrimage du PDZA à la planification territoriale en cours, notamment dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, ainsi que la connaissance et la mise en valeur de la réalité agricole constitueront des pistes de solutions importantes.

— **L'optimisation des modalités de gouvernance et des démarches administratives.**

Les besoins exprimés par le milieu agricole incluaient la mise en commun d'informations sans toutefois s'y limiter. Le soutien à d'éventuels projets collectifs, la mutualisation ou la prise en charge certaines démarches administratives, la clarification de la réglementation et l'uniformisation des normes en vigueur faisaient également partie des éléments souhaités par les acteurs du milieu agricole.

5
Vision concertée

« La MRC de Beauharnois-Salaberry est un territoire où une agriculture forte et durable soutient la vitalité des communautés et l'équilibre du milieu. »

Cette vision s'appuie sur les principes directeurs suivants :

— **Un développement agricole diversifié et créateur de valeur :**

Le territoire agricole se développe par la diversification des productions et des modèles d'exploitation, ainsi que par le renforcement des activités à valeur ajoutée. La mise en marché structurée de la production locale et la valorisation du rôle économique des producteurs permettent d'accroître la contribution du secteur agricole à la vitalité du territoire.

— **Une gestion durable et résiliente des terres et des ressources agricoles :**

L'adoption et la reconnaissance de pratiques agroenvironnementales contribuent à la préservation des ressources naturelles ainsi qu'à la résilience du milieu face aux enjeux environnementaux et climatiques.

— **Un soutien à la pérennité du secteur agricole :**

Le développement d'une meilleure connaissance du milieu favorise une valorisation plus optimale des superficies sous-utilisées et facilite l'accès à la terre. L'accompagnement lors de transferts d'entreprises, le soutien à la relève et l'encouragement à l'innovation au sein des entreprises agricoles contribuent à assurer la continuité des entreprises agricoles.

— **Une agriculture intégrée au territoire et en cohabitation avec les autres usages :**

Une planification territoriale adaptée, facilite une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles, urbains et récréatifs. L'intégration des réalités agricoles dans l'aménagement du territoire constitue un levier clé pour limiter les conflits d'usages et renforcer la reconnaissance du secteur.

6

Plan d'action

Mise en œuvre

Le plan d'action révisé du PDZA de la MRC de Beauharnois-Salaberry est le fruit d'une démarche de concertation, de co-construction et d'analyse menée tout au long du processus de révision.

Les différentes activités de concertation, notamment les groupes de travail réunissant les parties prenantes du territoire ainsi qu'une consultation publique élargie, ont permis de faire émerger cinq orientations structurantes qui constitueront le cœur du prochain plan d'action pour la zone agricole de la MRC. Ces orientations visent à répondre aux enjeux identifiés et serviront de cadre aux actions à privilégier au cours des prochaines années afin de soutenir une agriculture dynamique, durable et en adéquation avec les réalités du territoire.

Plusieurs pistes d'action visant à répondre aux enjeux prioritaires identifiés, approfondies et réévaluées à la lumière des possibilités concrètes de mise en œuvre et des réalités propres au territoire. Six (6) grands projets ont ainsi été retenus. Pour chacun d'entre eux des indicateurs de résultats ont été fixés et seront suivis annuellement. Les budgets sont fournis à titre indicatifs (ordre de grandeur) pour l'ensemble de la période.

Le déploiement du PDZA est prévu sur cinq ans, toutefois, les acteurs du territoire agricole se sont entendus pour qu'une mise à jour des orientations et actions soit effectuée aux deux ans.

Orientation 1

Valoriser le secteur agricole et ses retombées sur le territoire

Projet 1

Élaborer une stratégie territoriale de développement des circuits courts et de valorisation du secteur agricole

Objectif

Renforcer la visibilité, la promotion et les retombées économiques du secteur agricole à l'échelle régionale.

Brève description

Ce projet vise à élaborer une stratégie concertée permettant de structurer et promouvoir les produits, les entreprises agricoles et les circuits courts à l'échelle régionale. La stratégie visera également à favoriser l'achat local, à renforcer les liens entre les acteurs du milieu et à soutenir les initiatives de promotion et de mise en marché contribuant au rayonnement du secteur agricole.

Étapes de réalisation

- Intégrer l'agriculture locale à la stratégie de promotion régionale ;
- Développer et/ou promouvoir des parcours thématiques et des circuits de découverte ;
- Soutenir les projets collectifs de mise en marché et de promotion ;
- Identifier les opportunités d'approvisionnement local auprès des institutions publiques et parapubliques ;
- Favoriser le développement de partenariats entre producteurs, transformateurs, commerces alimentaires et restaurateurs du territoire ;
- Évaluer les occasions de développement ou de consolidation de points de vente collectifs ou à la ferme.

Indicateurs de résultats

- Nombre de partenariats de commercialisation ou de promotion développés ;
- Nombre d'entreprises agricoles participantes ;
- Nombre de circuits, parcours ou initiatives développées ;
- Nombre d'activités de promotion réalisées ;
- Montants des ventes en circuits courts dans le cadre des actions.

Échéancier de réalisation	Budget	Porteur	Partenaires clés
Court terme (1 à 3 ans)	25 000 $ à 50 000 $	MRC de Beauharnois-Salaberry	Équipe de promotion régionale, Circuit du paysan, UPA, Chambre de commerce et d'industrie Beauharnois Valleyfield Haut Saint-Laurent, municipalités, MRCs de la Montérégie Ouest, plateformes B2B (ex. Arrivage, PIVOHUB etc.)

Orientation 2

Assurer la gestion durable et la résilience du territoire agricole

Projet 2

Reconnaître et soutenir l'adoption de pratiques agroenvironnementales favorisant la résilience des entreprises agricoles, la réduction des impacts environnementaux des activités agricoles et la protection des bandes riveraines

Objectif

Favoriser l'adoption de pratiques agroenvironnementales contribuant à la résilience des entreprises agricoles et à la protection des milieux naturels.

Étapes de réalisation

- Récolter des données sur les meilleures pratiques en agroenvironnement pour mesurer les changements ;
- Identifier et valoriser les bonnes pratiques et initiatives innovantes sur le territoire ;
- Contribuer à la diffusion des outils d'adaptation des pratiques aux changements climatiques (lien avec le plan climat) ;
- Promouvoir certains programmes portés par nos partenaires et en faciliter le recrutement ;
- Encourager l'adoption de pratiques agroenvironnementales par les producteurs agricoles, forestiers et acéricoles par le référencement, la sensibilisation et/ou le soutien technique ;
- Explorer les initiatives de rétribution pour les services écologiques et accompagner les producteurs qui souhaitent participer aux programmes existants ;
- Soutenir le dépôt de projets régionaux concertés ;
- S'assurer du respect des bandes riveraines (liens avec le PRMHH).

Indicateurs de résultats

- Nombre de partenariats de commercialisation ou de promotion développés ;
- Nombre d'entreprises agricoles participantes ;
- Nombre de circuits, parcours ou initiatives développées ou intégrées ;
- Nombre d'activités de promotion réalisées ;
- Montants des ventes en circuits courts dans le cadre des actions.

Échéancier de réalisation	Moyen terme (3 à 5 ans)
Budget	25 000 $ à 50 000 $
Porteur	MRC de Beauharnois-Salaberry
Partenaires clés	SCABRIC, municipalités, UPA, MAPAQ, Organismes de bassin versant, Agronomes, clubs-conseils, programme ALUS

Orientation 3

Favoriser la pérennité des activités agricoles et un accès durable à la terre

Projet 3

Développer un programme intégré de soutien à la relève agricole

Objectif

Favoriser l'établissement de la relève agricole et le transfert des entreprises afin d'assurer leur pérennité.

Brève description

En complément au soutien financier existant, cette action vise à améliorer les conditions favorisant l'établissement de la relève agricole en agissant sur les enjeux d'accès au foncier, de transfert d'entreprises, de mentorat et d'accompagnement entrepreneurial. La MRC favorisera le maillage entre aspirants agriculteurs, propriétaires et cédants afin de contribuer à la pérennité des entreprises agricoles du territoire.

Étapes de réalisation

- Bonification du fonds Horizon relève (Équipe SAE)/ ou réserver une des bourses pour les entreprises agricoles ;
- Collaborer avec des services de maillage foncier et de mentorat aspirants-cédants existants ;
- Documenter les opportunités de transfert d'entreprises ;
- À l'issue du renouvellement du Schéma d'aménagement : identifier les terrains disponibles ou sous-exploités.
- Accompagnement au plan de succession et transfert familial ;
- Accompagnement pour faciliter l'accès aux programmes gouvernementaux (relève, démarrage) ;
- Suivi post-lancement des nouveaux agriculteurs.

Indicateurs de résultats

- Nombre de maillages réalisés ;
- Nombre de transferts accompagnés ;
- Nombre de projets de relève soutenus ;
- Superficie transférée à la relève.

Échéancier de réalisation	Court terme (1 à 3 ans)
Budget	25 000 $ à 50 000 $
Porteur	MRC de Beauharnois-Salaberry
Partenaires clés	Accès Entreprise Beauharnois-Salaberry (ÉQUIPE SAE), UPA, MAPAQ, ARTERRE, établissements d'enseignement agricole, Réseau Agriconseils

Orientation 4

Favoriser une cohabitation harmonieuse et une meilleure intégration de l'agriculture à la communauté

Projet 4

Reconnaître, mettre en valeur le savoir-faire agricole et sensibiliser la population aux réalités du milieu

Objectif

Accroître la visibilité des producteurs, des initiatives et des réussites agricoles tout en favorisant une meilleure compréhension des réalités du secteur.

Brève description

Ce projet vise à renforcer les liens entre l'agriculture et la communauté en favorisant la reconnaissance du savoir-faire agricole, la valorisation des entreprises du territoire et une meilleure compréhension des réalités du secteur. Il contribuera à accroître la visibilité du milieu agricole, à améliorer la cohabitation entre les différents usages du territoire et à mettre en lumière les retombées économiques, sociales et environnementales de l'agriculture pour la collectivité.

Étapes de réalisation

- Identifier les producteurs, les entreprises agricoles, les investissements et les initiatives innovantes du territoire ;
- Mettre en valeur les producteurs, les entreprises agricoles, leurs investissements et leurs réalisations (portraits, témoignages, articles, vidéos, histoires de succès) ;
- Développer un portrait des retombées économiques de l'activité agricole sur le territoire ;
- Collaborer avec le Circuit du Paysan et les partenaires du milieu afin de promouvoir les entreprises agricoles de la MRC et les activités de découverte du milieu agricole ;
- Participer à des événements régionaux mettant en valeur l'agriculture locale ;
- Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication visant à mieux faire connaître les réalités agricoles et les retombées de l'agriculture sur le territoire ;
- Produire et diffuser du contenu adapté à différentes clientèles (site Web, médias sociaux, médias locaux, infolettres municipales) ;
- Attacher une attention particulière à la cohabitation dans le cadre des îlots déstructurés identifiés au schéma d'aménagement ;
- Utiliser aussi les outils existants et/ou développer des outils de sensibilisation portant sur les réalités agricoles, les pratiques agricoles et les enjeux de cohabitation (capsules informatives, fiches, contenu éducatif) ;
- Sensibiliser les différents usagers du territoire aux réalités agricoles (circulation de la machinerie agricole, proximité résidentielle, activités récréatives) ;
- Assurer un suivi de la perception du public et ajuster les actions de communication au besoin.

Indicateurs de résultats

- Nombre de contenus produits (vidéos, articles, témoignages) ;
- Nombre de contenus existants diffusés ;
- Nombre de personnes rejointes (vues, lectures, partages) ;
- Nombre d'activités ou d'événements réalisés/auxquels on a contribué ;
- Résultats de sondages sur la perception de l'agriculture.

Échéancier de réalisation	Budget	Porteur	Partenaires clés
Court terme (1 à 3 ans)	10 000 $ à 30 000 $	MRC de Beauharnois-Salaberry	Équipe SAE, UPA, Circuit Paysan, médias locaux, organismes du développement économique, MTQ, équipe de communication de la MRC, municipalités

Projet 5

Contribuer à faire du milieu agricole une communauté plus solidaire

Objectif

Renforcer la collaboration entre les acteurs du milieu agricole et communautaire afin de contribuer au bien-être des producteurs et à la vitalité du territoire.

Brève description

Ce projet vise à renforcer les liens entre les acteurs du milieu agricole, les organismes communautaires et les partenaires du territoire afin de favoriser une communauté agricole dynamique, inclusive et solidaire. Il contribuera notamment au bien-être des producteurs, au partage des ressources et de l'expertise, ainsi qu'au développement d'initiatives collectives répondant aux besoins du milieu.

Étapes de réalisation

- Favoriser l'arrimage entre les acteurs et identifier les quelques partenaires clés ;
- Identifier les axes de collaboration possibles ;
- Développer des projets inter organisationnels ;
- Faire connaître et soutenir le service des travailleurs de rang (ACFA) ;
- Faire la promotion d'activités existantes en lien avec le soutien d'une bonne santé psychologique des agriculteurs ;
- Initier et renforcer les échanges entre les secteurs agricole et communautaire ;
- Faciliter l'accès aux aliments sains et locaux sur le territoire.

Indicateurs de résultats

- Nombre de collaborations tissées ;
- Nombre d'initiatives conjointes réalisées ;
- Nombre de personnes rejointes ;
- Nombre de personnes formées via la formation sentinelle à déclinaison agricole ;
- Bilan annuel des réalisations.

Échéancier de réalisation	Moyen terme (3 à 5 ans)
Budget	25 000 $ à 50 000 $
Porteur	MRC de Beauharnois-Salaberry
Partenaires clés	UPA, ACFA, CISSS de la Montérégie-Ouest, organismes communautaires, organismes en sécurité alimentaire

Orientation 5

Renforcer les mécanismes de gouvernance et l'accompagnement du milieu agricole

Projet 6

Mettre en place une veille collective et un processus de collaboration avec le milieu agricole

Objectif

Maintenir une concertation continue avec le milieu agricole afin de soutenir la mise en œuvre du PDZA, l'accompagnement des entreprises agricoles et l'adaptation aux enjeux émergents.

Brève description

Ce projet vise à mettre en place un mécanisme de veille et de concertation permettant de maintenir un dialogue continu avec le milieu agricole. Il contribuera à mieux identifier les enjeux émergents, à faire circuler l'information stratégique, à saisir les opportunités de financement et à favoriser une prise de décision concertée en lien avec les priorités du territoire. Le projet soutiendra également la mise en œuvre et le suivi du PDZA en assurant une collaboration active entre les différents partenaires du milieu agricole.

Étapes de réalisation

- Se doter/attribuer une ressource dédiée à la mise en œuvre du PDZA ;
- Faire du CCA le comité de suivi du PDZA ;
- Faciliter l'accès à l'accompagnement personnalisé des producteurs (Équipe SAE ou référencement) ;
- S'assurer que les actions déployées soient connues des agriculteurs et des acteurs du milieu agricole (ex. réaliser 2 fois par année des présentations au CA de l'UPA, aux collègues du MAPAQ et au Conseil des maires) ;
- Réaliser une veille sur les programmes et les politiques gouvernementales ;
- Développer des positions régionales concertées ;
- Identifier les partenaires et partenaires scientifiques susceptibles de porter les volets recherche et expérimentation ;
- Rester connecté aux enjeux du milieu agricole et aux besoins des agriculteurs en effectuant un exercice de consultation/priorisation aux deux ans.

Indicateurs de résultats

- Nombre de représentations formelles effectuées ;
- Nombre d'enjeux ou de besoins documentés ;
- Nombre d'opportunités de financement, programmes ou informations stratégiques diffusés ;
- Taux de participation des partenaires aux activités de consultation et de concertation ;
- Nombre de producteurs accompagnés ou référés vers les ressources appropriées.

Échéancier de réalisation	Budget	Porteur	Partenaires clés
Moyen terme (3 à 5 ans)	5 000 $ à 10 000 $	MRC de Beauharnois-Salaberry	CCA, UPA, MAPAQ, municipalités, Équipe SAE



MRC de BEAUHARNOIS —SALABERRY

ESPACE VITAL

mrcbhs.ca